

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION

2025



Maison de quartier Vill'OCentre.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION 2025

Au Conseil communal de Villeneuve

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c, alinéa 2 de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 94 du Règlement du Conseil communal de Villeneuve, la Municipalité soumet à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2025. Les comptes feront l'objet d'un rapport distinct, avec ses propres conclusions.

1. Administration générale	02
2. Tourisme, loisirs et culture	25
3. Aménagement du territoire et mobilité	29
4. Domaines et bâtiments	34
5. Forêts et alpages	45
6. Travaux	56
7. Service des eaux	62
8. Formation et jeunesse	66
9. Action sociale	70
10. Sécurité et secours	79
11. Contrôle des habitants et population	91
12. Conclusion	94

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



1.1. FAITS MARQUANTS

1.1.1. Engagements

Durant l'année 2025, l'Administration communale a accueilli 5 nouvelles personnes dans le cadre de la création de nouveaux postes. Il s'agit d'une déléguée à l'animation du Bourg (50%), un assistant de sécurité publique (100%), une secrétaire d'administration au service des Travaux (60%), un intendant adjoint au service de Conciergerie (100%) et un Travailleur social de proximité (80%).

Par ailleurs, une modification notable de structure est à relever, avec la réorganisation du Bureau technique. Ce dernier a été scindé en deux services distincts, soit le Service de l'urbanisme et patrimoine (SUP) et le Service des travaux (ST). Dans cette nouvelle organisation, l'adjoint au chef de Service du Bureau technique a été promu au poste de chef de Service des Travaux, et une secrétaire d'administration a été transférée. D'autres recrutements ont été effectués afin de remplacer, notamment, des collaborateurs sortants.

1.1.2. Migration de l'hébergement informatique

Fin novembre 2025, la migration vers le nouvel hébergeur informatique a occupé plus de 60 personnes de différents prestataires. Elle s'est déroulée sans difficulté particulière. Cette transition marque l'aboutissement d'un travail de préparation de près de deux ans, mené dans le cadre d'un appel d'offres en marché public. Elle faisait suite à l'annonce de Montreux de cesser l'hébergement informatique de la Commune de Villeneuve au 1er janvier 2026.

1.1.3. Plan des dépenses d'investissements 2026-2030

La Municipalité a présenté en 2025 son Plan des dépenses d'investissements (PDI) 2026-2030. Celui-ci a été élaboré dans une démarche de renforcement de la planification financière et de la crédibilité des investissements communaux. Ce document s'inscrit dans un processus de professionnalisation de la gestion de projets, visant à améliorer progressivement le niveau de maturité de l'organisation, au moyen de processus structurés, d'un portefeuille de projets, et d'un pilotage actif, fondé sur des indicateurs de performance.

Le PDI repose sur une gouvernance clarifiée et une priorisation multicritère des projets, tenant compte des priorités politiques, des besoins de la population et des ressources disponibles. L'analyse de la capacité de réalisation de la commune met en évidence un potentiel annuel d'investissements d'environ 4,7 millions de francs, servant de référence pour établir un plan réaliste et soutenable. Un scénario volontairement maximal a été présenté afin d'illustrer les impacts possibles sur l'endettement, et assurer une information transparente sur les enjeux financiers.

Le document rappelle que la commune fait face à de nombreux investissements nécessaires, en partie liés à des reports accumulés, ce qui implique un suivi rigoureux, des arbitrages réguliers et, le cas échéant, un échelonnement des projets. Conformément aux dispositions réglementaires, le PDI constitue un outil de planification indicatif, non soumis au vote, destiné à fixer les orientations à moyen terme, à estimer l'évolution de la dette, et à mesurer les incidences sur le budget de fonctionnement.

Le financement des investissements pourra provenir de l'autofinancement, de subventions et participations de tiers, de partenariats, de taxes, de cessions d'actifs ou du recours à l'emprunt. À l'horizon 2030, le plafond d'endettement actuel de 55 millions de francs ne devrait pas être atteint, mais il devra de toute manière être réévalué pour la nouvelle législature. Enfin, la Municipalité souligne le caractère évolutif du PDI et rappelle que chaque projet fera l'objet de préavis distincts, lesquels devront être soumis à l'approbation du Conseil communal.

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Répartition des sièges

Les 50 sièges du Conseil communal issus de l'élection du 7 mars 2021 pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026 se répartissent comme suit :

- PLR - Les Libéraux-Radicaux : 18 conseillers
- PS - Parti socialiste : 11 conseillers
- UDC - Union Démocratique du Centre : 9 conseillers
- Les Vert.e.s : 8 conseillers
- Le Centre : 4 conseillers

1.2.2. Bureau 2025/2026 (du 01.07.2025 au 30.06.2026)

Président :	M. Nicolas Riesen (PLR)
1re Vice-Président :	M. Daniel Fernandes (PS))
2e Vice-Président :	M. Charles-Henri Pilet (UDC)
Scrutateurs :	Mme Brigitte Marie-Delugin (UDC) M. Vincent Devos (Les Vert.e.s)
Scrutateurs-suppléants :	M. Cédric Pope Krähenbühl (PLR) M. Arber Jagoda (PS)
Secrétaire :	Mme Anita Pinar-Cerimi
Secrétaire suppléante :	Mme Sahmana Bektic
Huissier :	M. Kurt Rechsteiner
Huissier suppléant :	M. Vincent Marti

1.2.3. Mutations

En cours d'année, le Conseil communal a enregistré les démissions de :

- Mme Aurore Seydoux (PS), le 6 novembre 2025
- Mme Fabiana Karlen (UDC), le 6 novembre 2025

En cours d'année, 3 nouveaux conseillers communaux ont été assermentés :

- M. Mathieu Morelato (PLR), le 20 mars 2025
- Mme Ardiana Sallauka (PS), le 6 novembre 2025
- M. Alessio Gianfreda (UDC), le 6 novembre 2025

1.2.4. Préavis

Le Conseil communal a tenu six séances durant l'année 2025. Il a notamment enregistré le dépôt des préavis suivants :

- 1/2025 : Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2025-2026
- 2/2025 : Demande d'un crédit pour la migration informatique
- 3/2025 : Crédit de construction pour la seconde étape de la remise en état de la desserte forestière Herniaulaz-La Braye
- 4/2025 : Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
- 5/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2024
- 6/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024
- 7/2025 : Demande d'un crédit pour l'achat de trois véhicules communaux pour la voirie et pour la conciergerie
- 8/2025 : Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des stands de tir
- 9/2025 : Comptes 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
- 10/2025 : Demande d'un crédit pour la construction d'une déchèterie/recyclerie en Arvel
- 11/2025 : Demande de crédit pour la désaffectation partielle du cimetière
- 12/2025 : Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026
- 13/2025 : Modification de l'art. 8 des statuts d'EPUDEHL
- 14/2025 : Demande d'un crédit pour la construction d'un nouveau chalet au Centre des Paquays sur la parcelle communale n°2846 et divers travaux d'entretien au Centre des Paquays
- 15/2025 : Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)
- 16/2025 : Budget 2026

1.2.5. Communications

Le Conseil communal a enregistré le dépôt des communications écrites suivantes :

- C01/2025 : Motion de M. Dylan Karlen « Pour un meilleur contrôle démocratique de l'ARASAPE »
- C02/2025 : Interpellation de M. Joachim Von der Lahr et consorts « Pour une présentation standardisée et transparente des impacts financiers des préavis municipaux »
- C03/2025 : Vœu n°6 de la Commission des finances [figurant dans son rapport sur le budget 2025] invitant la Municipalité à présenter au Conseil communal une analyse sur les mesures pertinentes et différentes variantes d'organisation qui permettraient à terme de réduire le coût de la facture policière
- C04/2025 : Interpellation de M. Cristiano Chiappa « Augmentation de la facture policière à Villeneuve : comment maîtriser les coûts tout en maintenant la qualité du service ? »
- C05/2025 : Interpellation de M. Vincent Devos & consorts « Des cyanobactéries à Villeneuve, malchance, fatalité ou ignorance... ? »
- C06/2025 : Postulat de M. Dylan Karlen « Make FC Villeneuve-Sport great again ! »
- C07/2025 : Postulat de M. Aurélien Clerc « Des places de parc au plus vite à Villeneuve ! »
- C08/2025 : Interpellation de Mme Aurore Seydoux « Soutien aux jeunes filles en période de puberté »
- C09/2025 : Postulat de MM. Aurélien Clerc & Nicolas Riesen « Pour des mesures concrètes augmentant la production d'énergie solaire »
- C10/2025 : Plan des dépenses d'investissements 2026 – 2030

1.2.6. Motions – interpellations - postulats

Au 31 décembre 2025, une interpellation, deux postulats et une motion étaient encore en suspens.

- Interpellation de Mme Elisabeth Bastide et consorts « Fonds municipal pour la transition énergétique »
- Postulat de Mme Nadia Yerly « Pour une simplification administrative dans l'organisation de manifestations à Villeneuve »
- Postulat de Mme Núria Gerber « Réflexion sur l'aménagement de la place de l'Ouchettaz et de la place des Marines »

- Motion de Mme Nadia Yerly « Pour une révision des prérogatives de la Commission des finances du Conseil communal de Villeneuve »

La Municipalité y répondra en 2026.

1.3. MUNICIPALITÉ

1.3.1. Organisation de la législature 2021-2026

La Municipalité, issue des élections du 7 mars 2021 (1er tour), du 28 mars 2021 (second tour), ainsi que de l'élection de la Syndique du 25 avril 2021, a réparti ses sections de la façon suivante du 01.07.2021 au 30.06.2026.

Section I Administration générale, Finances, Développement économique, Tourisme, Fondation, Jumelage

Mme Corinne Ingold, Syndique
M. Dominique Pythoud, Vice-Syndic

Administration générale : Affaires militaires, archives, Conseil communal, coordination entre les sections municipales, État-major de défense civile, Greffe municipal, information et relations avec les médias (Villeneuve Info), intérêts généraux, Municipalité, nouveaux citoyens (18 ans), nouveaux habitants, relations avec les autorités cantonales et la préfecture, relations intercommunales, représentations et relations publiques, Service du personnel, surveillance et contrôles (art. 72 LC), votations, élections, registre civique.

Finances : Bourse communale, budget, comptes annuels, caisse, contentieux, comptabilité, comptabilité de tiers (Commission d'intégration, Fondation Berger, EPUDEHL, SIDEF SA), contrôle des règlements de sinistres, contrôle des subventions, Canton, Confédération, dons divers, emprunts, impôts et taxes, incidence financière des décisions de la Municipalité, portefeuille des assurances de la commune, taxe de séjour (comptabilité), transactions immobilières.

Développement économique : Développement économique, recensement des entreprises, Économie Région Haut-Lac (ERHL), Carrières d'Arvel.

Chablais Région : Vice-présidence, Comité, Présidence Commission vaudoise, Commission économie, Association du Chablais.

Tourisme - Fête nationale : Commission du tourisme, Commission intercommunale de la taxe de séjour, organisation de la Fête nationale.

Fondation : Fondation Berger.

Jumelage : Commission de jumelage.

Section II Travaux, Services industriels, Forêts, Alpagnes, Vignes

M. Dominique Pythoud, Vice-Syndic
M. Léonard Studer, Municipal

Travaux, Services industriels : Éclairage public, gestion des déchets, anciennes décharges, compostage, ordures ménagères, tri des déchets, moloks, routes communales, services industriels (gaz, télé-réseau, Swisscom, Romande Énergie, SATOM), véhicules communaux, voirie (déneigement, balayage, parcs et promenades).

Forêts et alpagnes : Location de terres, de chalets, d'alpagnes, chalets et alpagnes, culture des champs, domaine forestier, Triage Veytaux-Villeneuve, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, conseil du parc, règlement sur les arbres.

Vignes : Hospices cantonaux, vignes.

Section III Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité, Transports publics, Énergie, Informatique, Action sociale, Culture, Paroisses, Écoles

M. Léonard Studer, Municipal
Mme Marie-Claude Pellet, Municipale

Urbanisme, aménagement du territoire : Aménagement du territoire, cadastre, SD Portes du Bourg - COPIL, Plan général d'affectation (PGA), Plans d'affectations (PA), SIT (Service Information Territoire), COPIL Agglo Rivelac.

Mobilité - Transports publics : Transports publics, LHand.

Énergie : Commission énergie municipale, Commission énergie PNR.

Télécommunications et informatique : Internet, parc informatique, télécommunications (réseaux et appareils).

Action sociale : Agence d'assurances sociales (AAS), établissements hospitaliers, EMS, garderies, petite enfance, institutions sociales régionales et cantonales, Justice de Paix, ARASAPE, nonagénaires, centenaires, entraide familiale.

Culture : Affaires culturelles et animations, bibliothèque communale, Théâtre de l'Odéon (locations, spectacles, culture).

Cultes : Paroisses.

Écoles : Commission consultative des écoles, Conseil d'établissement des écoles, Conseil intercommunal ASPIHL, École de Musique.

Section IV **Police des constructions, Nouvelles constructions communales, Eaux des domaines public et cantonal, Port, Sécurité et Population, Intégration et travail social de proximité**

Mme Marie-Claude Pellet, Municipale
M. Marcel Rechsteiner, Municipal

Police des constructions : Contrôle des chantiers, contrôle des citernes, enquêtes publiques, enseignes, procédés de réclame, Police des constructions (sécurité au travail).

Manifestations

Eaux des domaines public et cantonal, port : Carte des dangers naturels, cours d'eau, ponts, débarcadère CGN, Entreprise de correction fluviale, Les Grangettes, ports, rives du lac, Service des eaux, épuration : réseau d'égouts, EPUDEHL, Plan directeur d'évacuation des eaux, Plan général d'évacuation des eaux, Service intercommunal de gestion des eaux (SIGE).

Constructions communales nouvelles

Sécurité et population : Chiens, contrôle des habitants, police des étrangers, contrôle des prix, police, police du commerce, patentes, marchés, protection civile, services funèbres, signalisation routière (voie industrielle), signalisation manifestation ou urgence, naturalisations.

Intégration et travail social de proximité : Commission d'intégration, TSP (Travailleur Social de Proximité)

Section V **Nouvelles constructions scolaires et parascolaires (membre CODIR ASPIHL), domaines et bâtiments, Centre d'activités, Sociétés locales, Sport, Service de secours**

M. Marcel Rechsteiner, Municipal
Mme Corinne Ingold, Syndique

Nouvelles constructions scolaires et parascolaires : Comité directeur ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac).

Domaines et bâtiments : Bâtiments communaux, bâtiments et lieux de cultes, bâtiments scolaires, bâtiments subventionnés : Société coopérative immobilière Villeneuve (SOCIV), Coopération sociale pour le développement foncier (CSDF), Carroz-Devant, cave communale, carnotzet (gestion), cimetière, conciergeries, installations sportives (terrains de sport), location de salles et de locaux divers, location des terrasses sur les quais, piscine, présidence Société immobilière de l'Eau Froide (Sidefsa), Service des gérances, terrains communaux, Théâtre de l'Odéon (bâtiment, entretien, rénovation).

Centres d'activités : Abris PCi, Centre d'activités de la Tronchenaz, Centre des Paquays, stands de tir.

Commission de salubrité

Sociétés locales

Sport : Infrastructures, stratégie, sport associatif, coordination entre les différents acteurs (écoles, sociétés, TSP).

Services de secours : SDIS du Haut-Lac, Jeunes sapeurs-pompiers, Colonne de secours, Association Premiers Secours (APS), ECA.

Chablais Région : Commission sports et loisirs.

1.3.2. Délégations permanentes de la Municipalité – législature 2021-2026

Commissions, associations, fondations et organisations	I CI	II DP	III LS	IV MCP	V MR
Commission consultative de constructions				P	VP
Commission culturelle			P		
Commission consultative de l'énergie		VP	P		
Commission d'estimation fiscale					
Commission d'intégration				P	
Commission de jumelage					
Commission de police				P	
Commission de salubrité					P
Commission consultative des ports et de la navigation			VP	P	
Commission du Bourg	P		VP		
Commission du feu					
Commission de travail Tourisme	P		VP		
Commission du Sport					P
Commission Animations et évènements	P				
Commission d'urbanisme			P	VP	
Commission intercommunale sécurité avalanches					
Commission intercommunale de la taxe de séjour					
Conseil d'établissement des écoles			P		
COORIDAT					
École de musique			P		

AVCD (Association vaudoise des communes délégatrices)					
Agglo Rivelac					
ARASAPE, Conseil intercommunal			P		
ASANTE SANA					
Association Villeneuve Culture			P		
ASPIHL - Comité Directeur (exécutif)					
ASPIHL - Conseil intercommunal (législatif)					
Chablais région - Comité	VP				
Chablais région - Commission vaudoise	P				
CIP (Caisse intercommunale de pension) + JFN					
Commission consultative des Grangettes					
CSDF, Coopérative sociale pour le développement foncier - Conseil d'administration					
EMS du Chablais - Conseil de Fondation					
EPUDEHL - Comité de direction					
EPUDEHL - Conseil intercommunal					
Fondation Berger	P				
Fondation du Château de Chillon					
Fondation Maisons familiales de retraite du district d'Aigle					
Fondation Sylvia Waddilove					
La Forestière					
Économie Région Haut-Lac (ERHL)					
MVR SA (Transports Montreux-Vevey- Riviera SA)					
ORPC région Aigle : assemblée régionale (législatif)					
ORPC région Aigle : comité directeur (exécutif)					
Parc Naturel Régional Gruyère Pays- d'Enhaut – Conseil du Parc					
Parc Naturel Régional Gruyère Pays- d'Enhaut – Commission Énergie			P		
Passeport Vacances					
Pro Senectute Vaud					
Radio Chablais - Conseil d'administration					
RCR Publicité (Conseil d'administration)					

Recette de district, examen des déclarations d'impôts					
SATOM					
SIDEF SA, Société Immobilière de l'Eau-Froide					P
Société du Gaz de la Plaine du Rhône					
SOCIV, Société immobilière					
Syndics du Cercle de Villeneuve (CSCV), conférence des					
Syndics du district d'Aigle, assemblée des					
Triage 36 Veytaux - Villeneuve					
Union des communes vaudoises (UCV)					

Les indemnités perçues pour ces délégations figurent dans les comptes de l'année.

1.3.3. Séances de Municipalité

En 2025, la Municipalité a tenu 43 séances ordinaires : ses délibérations sont relatées dans les rubriques composant les procès-verbaux de l'exercice 2025. Elle a également tenu 2 séances extraordinaires, dans lesquelles elle a évoqué les projets prévus à la Tronchenaz (MEP, ASPIHL, manifestations...), ainsi que des dossiers au long cours.

1.3.4. Admissions à la bourgeoisie de Villeneuve

Au total, 40 personnes ont obtenu la bourgeoisie de Villeneuve par naturalisation en 2025.

Naturalisations ordinaires en 2025	
Brésil	1
Chili	1
Érythrée	3
France	4
Irak	1
Kosovo	12
Portugal	12
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
TOTAL	38

Naturalisations facilitées en 2025	
Kosovo	2
TOTAL	2

1.4. AUTORISATIONS GÉNÉRALES

1.4.1. Autorisations délivrées

Dans sa séance du 9 décembre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, pour la législature allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, les autorisations générales suivantes :

- de procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de 50'000 francs par cas, charges éventuelles comprises
- de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour une valeur de 50'000 francs, pour la durée de la législature
- d'accepter des legs, des donations et des successions pour autant qu'ils ne soient affectés d'aucune condition ou charge, lesquelles doivent avoir été soumises au bénéfice d'inventaire
- d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de 50'000 francs par cas mais pour un montant annuel de 150'000 francs au maximum. Ces dépenses seront ensuite communiquées au Conseil communal au plus tard lors du rapport annuel sur les comptes
- de fixer à 100'000 francs par cas le montant que la Municipalité est autorisée à engager en cas d'interventions d'urgence pour des frais qui ne pouvaient être prévus lors de l'établissement du budget de fonctionnement. Ces dépenses seront ensuite soumises au Conseil communal par voie de préavis
- de plaider, comportant le droit de transiger, devant toutes instances judiciaires et administratives, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

1.4.2. Utilisation des autorisations générales en 2025

Au cours de l'exercice 2025, il a été fait l'usage suivant de ces autorisations :

Acquisitions et aliénations - participation dans des sociétés commerciales

Acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers

- 16 janvier 2025 : échange de deux parcelles communales avec une parcelle propriété d'une société privée
- 24 juin 2025 : constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules avec obligations accessoires en faveur de la Commune de Villeneuve sur un fonds propriété d'une société privée.

Autorisations de plaider

Les intérêts de la commune ont été défendus par son avocat-conseil dans le cadre de différents dossiers, notamment en action civile, ainsi que pour différents recours contre des décisions municipales.

Au vu de la complexité de la législation et de certains dossiers et afin d'éviter au maximum des procédures coûteuses, comme chaque année, la Municipalité a fait appel à plusieurs reprises à sa protection juridique, à la Direction des affaires communales et droits politiques, ainsi qu'au Service juridique de l'Union des communes vaudoises (UCV).

1.5. DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

La Municipalité a utilisé ses compétences pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles figurant dans les Comptes 2025.

1.6. INSPECTION PRÉFECTORALE

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, Monsieur le Préfet Nicolas Croci Torti a procédé à l'inspection annuelle de la commune le 18 décembre 2025.

Monsieur le Préfet s'est déclaré satisfait de ses investigations, tous les documents administratifs ayant été trouvés parfaitement en ordre.

1.7. RESSOURCES HUMAINES

1.7.1. Traitement des salaires

En 2025, le Service des ressources humaines a progressivement repris le traitement des salaires, jusqu'alors assuré par la Bourse communale. Cette reprise a nécessité une modernisation des pratiques, notamment par l'actualisation du logiciel ProConcept, de manière à garantir une gestion à la fois conforme et efficiente pour le traitement des salaires auxiliaires à l'heure.

1.7.2. Directive et processus

Afin de répondre à l'obligation légale de l'employeur (art. 328 CO et 6 LTr) de protéger la santé, la personnalité et l'intégrité personnelle des employés dans le cadre des rapports de travail en désignant une personne de confiance externe (PCE), les Ressources humaines ont mis en place un dispositif complet et organisé des séminaires d'information et de sensibilisation à l'intention des cadres, ainsi qu'à l'intention de l'ensemble du personnel communal. Dans ce contexte, la « Directive 03_02 – Protection de la personnalité et de la santé (risques psychosociaux) a été établie ».

Afin d'actualiser et d'harmoniser les pratiques conformément à la législation cantonale, tout en assurant un traitement équitable entre les différents services, les Ressources humaines ont également établi deux directives liées aux indemnités et remboursement de frais, à savoir la « Directive 03_03 – Indemnités pour inconvénients de service » et la « Directive 03_04 – Remboursement des frais professionnels ».



1.7.3. Personnel fixe - ETP comparatif 2025-2024, selon situation au 31 décembre

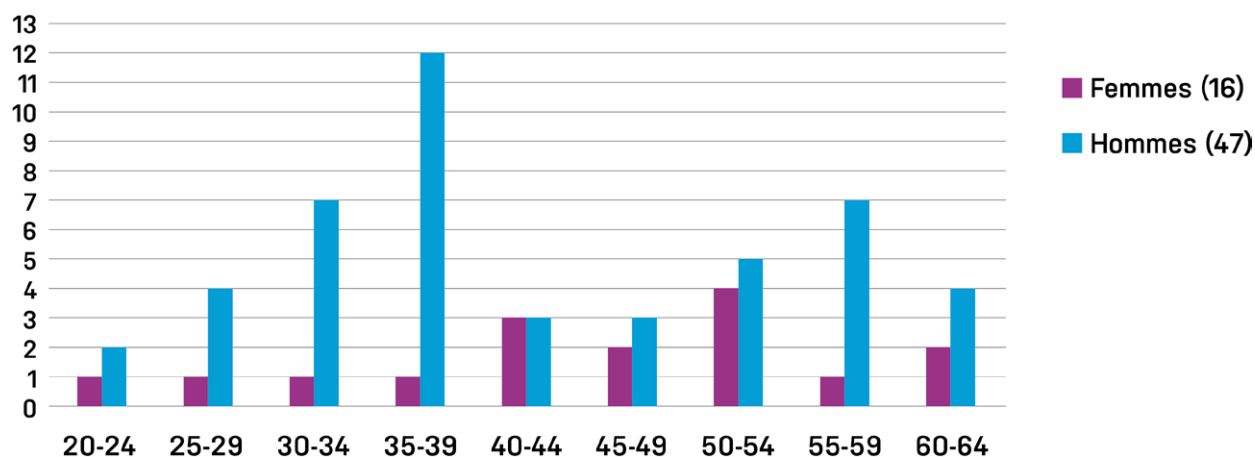
	Temps plein 2025	Temps plein 2024	Temps partiel 2025	Temps partiel 2024	Total ETP 2025	Total ETP 2024	Apprentis 2025	Apprentis 2024
Greffe	1	1	2	2	2.8	2.8	1	1
Animation du Bourg			1		0.5			
Bourse	1	1	2	2	2.4	2.4		
Ressources humaines	1	1	1	1	1.8	1.8		
Sécurité publique	6	5			6	5		
Contrôle des habitants	1	1	2	2	2.1	2.1	1	1
Service urbanisme et patrimoine	3	4	5	5	6.8	7.8		1
Service des travaux	1		2		2.5			
Voirie	13	12	1	2	13.6	13	2	1
Conciergerie	10	8			10	8		
Forêts	5	4	1	2	5.2	4.7	1	1
Eaux potables	1				1			
Garde-Port			1	1	0.7	0.7		
Piscine			1	1	0.8	0.8		
TSP			2	1	1.6	0.9		
Total	43	37	21	19	57.8	50	5	5

Nb : Le nombre total effectif au 31.12.2025 est de 63 (et non 64) personnes, sachant qu'une personne travaille pour 2 services différents.

En 2024, il était de 55 (et non 56) personnes, sachant qu'une personne travaillait pour 2 services différents.

En 2023, il était de 51 (et non 53) personnes, sachant que 2 personnes travaillaient pour 2 services différents.

Pyramide des âges hommes-femmes (hors apprentis).



1.7.4. Personnel auxiliaire - ETP comparatif 2025-2024 du 1er janvier au 31 décembre

	Auxiliaires à l'heure 2025	Auxiliaires à l'heure 2024	Auxiliaires au forfait 2025	Auxiliaires au forfait 2024	Total ETP 2025 (auxiliaires à l'heure)	Total ETP 2024 (auxiliaires à l'heure)
Conseil communal			5	4		
Auxiliaires de réception	6	3			0.03	0.01
Archives	1	1			0.11	0.11
Bibliothèque	1	1			0.21	0.18
Tourisme	2	2			0.28	0.3
Pâturages			1	1		
Centre des Paquays	1	1			0.02	0.08
Piscine	8	7			1.67	1.95
Déchets urbains	1	1			0.17	0.23
Bâtiment scolaire	5	6			1.78	1.67
Paroisse réformée			4	4		
Paroisse catholique	4	4	3	2	0.23	0.24
CIV + TSP	13	12	1		0.93	0.58
Total	42	38	14	11	5.43	5.35

1.8. INFORMATIQUE

1.8.1. Mise en place d'un système de gestion des salles et du matériel de location

Depuis plusieurs années, le pôle Manifestation de la commune cherchait une solution permettant de centraliser les inventaires des locaux et du matériel sur une plateforme unique. L'objectif était de faciliter la gestion interne, tout en offrant à la population une visualisation claire de la disponibilité des salles et des équipements.

Après étude des différentes options, le choix s'est porté sur le logiciel GELORE. Une première phase de paramétrage et de définition de l'architecture du système a été menée en 2025, suivie par le début des tests et du renseignement des données par le pôle Manifestation.

La mise en production destinée au public est prévue courant 2026.

1.8.2. Sécurité informatique

L'ensemble du personnel communal a suivi une formation dédiée à la cybersécurité portant à la fois sur les bonnes pratiques générales et sur les procédures spécifiques à l'administration communale. Une première campagne de phishing (hameçonnage) ainsi qu'un quiz ont été réalisés avant la formation. Suite à cela, une seconde campagne de phishing s'est déroulée, afin d'évaluer l'évolution du comportement du personnel face à la menace croissante des cyberattaques.

Les résultats permettront d'adapter les actions de sensibilisation futures. Ce type de formation sera reconduit au cours des prochaines années, de façon à maintenir un niveau de vigilance élevé au sein de l'administration.

1.8.3. Gestion et administration

La migration de l'hébergement informatique a permis une mise à niveau complète de la documentation technique et des connaissances liées au réseau communal. Ce travail a porté notamment sur la cartographie du réseau, l'inventaire des logiciels utilisés, la gestion des droits d'accès, ainsi que l'identification des besoins spécifiques à chaque service en matière d'outils numériques. Cette actualisation améliore non seulement la maîtrise de l'infrastructure, mais renforce également la cohérence et la sécurité de l'environnement informatique communal.

Dans ce contexte, un renouvellement du parc des machines a également été réalisé en raison de la fin du support de Windows 10 et de la nécessité de migrer vers Windows 11. Cette mise à jour garantit la continuité du support technique, une meilleure sécurité du poste de travail, ainsi que l'accès à de nouvelles fonctionnalités et à une meilleure compatibilité logicielle.

Par ailleurs, cette transition a été l'occasion de renforcer plusieurs volets essentiels de la gestion informatique, notamment :

-
- La standardisation du matériel, afin de faciliter la maintenance et réduire les coûts d'exploitation
 - La mise en place d'une politique de gestion des mises à jour plus structurée, incluant un calendrier de maintenance préventive
 - L'amélioration de la gestion des sauvegardes et de la continuité d'activité, en conformité avec les bonnes pratiques de sécurité
 - La centralisation de la gestion des utilisateurs et des accès, permettant un contrôle accru des autorisations et une meilleure traçabilité.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche continue d'optimisation de l'infrastructure informatique et de renforcement de la sécurité numérique au sein de l'administration communale.

1.9. COMMUNICATION

1.9.1. Villeneuve Info

Quatre éditions du Villeneuve Info, traitant de divers sujets communaux, ont été distribuées en 2025 : en mars, en juin, en septembre et en décembre.

1.9.2. Enjoy Villeneuve

1.9.2.1. Évolutions majeures

L'année 2025 a marqué un tournant dans la communication digitale de la commune avec le lancement d'une nouvelle ligne graphique, plus cohérente, identifiable et contemporaine, et une évolution de la cadence de publication, volontairement orientée vers le qualitatif plutôt que le quantitatif. Ce choix stratégique visait à proposer des contenus à plus forte valeur ajoutée, tant sur le fond que sur la forme.

Une attention particulière a été portée au format vidéo, notamment à travers la réalisation d'interviews et de reportages immersifs. La vidéo étant un métier à part entière, ce type de contenu demande davantage de temps de préparation, de tournage et de montage qu'une publication photo classique. Ce choix s'est toutefois avéré pertinent, les vidéos générant un engagement plus fort et des retours concrets de la part des acteurs locaux.

Les contenus ont mis en lumière les commerçants, restaurateurs, artistes et associations de la commune, grâce à des productions centrées sur leur savoir-faire et leur singularité. Promotion du cordon bleu cuisiné par le Restaurant de l'Aigle, présentation de sushis en direct de chez Lili Sushi, tour en pirogue polynésienne sur le lac avec le Paddle Club sont quelques exemples de vidéos tournées.

1.9.2.2. Audience

En 2025, les vues et interactions des publications sur les réseaux ont fortement augmenté par rapport à 2024. Le changement de ligne éditoriale, avec l'arrivée du contenu vidéo sous forme d'interviews, a eu un impact significatif. Une des vidéos de restaurateurs a touché 45'000 personnes, soit sept fois la population villeneuvoise. Le contenu relatif à Riviera Noël a également rencontré un fort succès, expliquant le pic de fin d'année.

1.9.2.3. Dynamisation du Bourg

En 2025, un concours des plus belles vitrines a été lancé sur les réseaux sociaux de la commune, en collaboration avec la nouvelle déléguée à l'animation du Bourg, dans le but de dynamiser le Bourg et de mettre en valeur les commerces locaux.

Ce concours a connu un vif engouement, tant en termes de participation des commerçants que d'engagement de la population sur les réseaux sociaux. Il a permis de renforcer la visibilité des vitrines et du savoir-faire local, d'encourager la participation citoyenne et de créer une dynamique positive et fédératrice autour du centre-ville.

Cette initiative illustre le rôle des réseaux sociaux comme un des leviers de dynamisation économique et de cohésion locale.

1.9.2.4. Conclusion et perspectives

L'analyse de l'année 2025 met en évidence le fort impact des réseaux sociaux communaux sur la vie locale. La mise en lumière régulière des commerçants, restaurateurs, artistes et associations a contribué à augmenter leur visibilité et, dans certains cas, leur clientèle, comme l'ont confirmé plusieurs acteurs locaux.

La valorisation de ces initiatives démontre le dynamisme de la ville et renforce son attractivité auprès des habitants comme des visiteurs. Les concours organisés ont rencontré une participation active des internautes, témoignant d'un réel engagement de la population et d'un attachement à la vie du Bourg.

Le succès des formats vidéo confirme la pertinence des choix stratégiques opérés en 2025. Bien que plus exigeante en temps et en ressources, la vidéo s'est révélée être un levier de communication efficace, fédérateur et à forte valeur ajoutée.

Enfin, la stratégie mise en place permet de soutenir financièrement les acteurs locaux, en leur offrant une visibilité professionnelle qu'ils ne pourraient pas toujours se permettre à titre individuel. La création de contenus (community management, vidéo, storytelling) représentant un coût non négligeable, l'action de la commune constitue un appui concret au tissu économique et culturel local.

Les réseaux sociaux s'affirment ainsi comme un outil stratégique de communication publique, au service de la proximité, du dynamisme et du développement local.

1.10. ARCHIVES COMMUNALES

1.10.1. Archives des services

Le plan de classement de l'ancien service social (agence communale d'assurances sociales) a été effectué et des critères de tri ont été établis en vue de l'épuration des dossiers. Le traitement de ce fonds a débuté avec les dossiers personnels radiés des assurances sociales, conservés sous forme de liasses (n° 72/4 du plan de classement). À noter qu'un répertoire alphabétique des noms des bénéficiaires est dressé pour chaque année civile au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Monsieur Alexandre Pahud a poursuivi et terminé le préarchivage des dossiers du Bureau technique déposés aux Archives communales avec la suite et fin du chapitre 4 (Travaux publics – Environnement – Urbanisme), soit les sections suivantes : égouts – station de relevage – Suter inondation – décharge Pré des Fourches (n° 46) ; La Tinière – Le Pissot – quai Martignac – ports (n° 47). Au total, le chapitre 4 représente un volume d'archives de 19.5 mètres linéaires (ml).

L'inventaire des mises à l'enquête de 1900 à 1930 a été finalisé. Les bâtiments ont été identifiés (aucune mention cadastrale ne figure sur les anciens dossiers d'enquête). Les plans ont été conditionnés par ordre chronologique par l'archiviste.

1.10.2. Versements

13.5 mètres linéaires (ml) ont été versés aux Archives communales par les services de l'administration en 2025 (Bourse communale, Service des travaux et Service urbanisme et patrimoine, Greffe).

1.10.3. Demande de recherches

En plus des demandes courantes (mises à l'enquête, etc.), des recherches ainsi que la rédaction d'un rapport historique ont été effectuées à la demande de M. Zeller, sur l'aménagement des quais de Villeneuve entre 1826 et 1955. Un dossier historique sur le monument du « Prisonnier libéré » a été transmis au Musée de Montreux, pour qu'il soit présenté dans la prochaine exposition en 2026.

1.10.4. Fonds d'archives anciennes déposé aux ACV

La restauration et le conditionnement des archives anciennes se sont poursuivis avec des documents du XVe au XVIIe siècle (O11, O12, P4, P5, P7). Le service a complété l'inventaire des mises à l'enquête conservées à Villeneuve avec les dossiers d'enquête déposés aux Archives cantonales vaudoises.

1.10.5. Villeneuve Info

Un article sur les rives du lac avant 1872 a été rédigé pour le Villeneuve Info no 24 du printemps.

1.10.6. Achat de documents d'archives

Grâce au crédit mis au budget pour l'acquisition de documents, les Archives communales ont pu faire l'achat en 2025 des pièces suivantes :

- Une lettre du 17 mars 1814 du commissaire des Guerres à la Municipalité, rappelant la demande faite aux communes de stocker des denrées et du fourrage en vue du passage des troupes alliées en 1814
- Une correspondance échangée entre 1910 et 1912 entre Louis Arnaud, expatrié à Minden (Louisiane USA), et le syndic Louis Amiguet, au sujet de la succession de la mère du premier.

1.10.7. Collaboration

Le service a participé à un exercice pompier sur le thème de la PBC (protection des biens culturels) aux Archives communales.

1.11. DIVERS

1.11.1. Nouveaux habitants et mérites

La soirée des nouveaux habitants et personnes naturalisées s'est tenue à la Grande Salle du Collège Lac, le 2 novembre 2025.

Les représentants de la Municipalité et du Conseil communal ont profité de ce rendez-vous pour présenter la commune, ainsi que le rôle et les activités des autorités communales. Comme le veut la tradition, la soirée a aussi été l'occasion de procéder à la distribution des mérites. Quatre citoyennes et citoyens de Villeneuve ont ainsi été récompensés lors de cette édition.

Le **Mérite villeneuvois** est revenu à **Christophe Bertholet** pour son engagement dans la vie villeneuvoise.

Le **Mérite sportif** a été attribué à **Mathis Moser Nicolet**, pour son titre de champion suisse de boxe anglaise U19, -85 kg, et à **Sheila Silva Alvim Seabra**, pour sa victoire au Red Bull Dance Your Style Switzerland 2025, et pour sa participation à la finale mondiale à Los Angeles.

Le **Mérite citoyen** a été décerné à **Arjan Ridvan Makolli**, pour son travail de maturité dans le domaine relatif à la récolte de dons alimentaires et sa campagne anti-gaspillage alimentaire.

Les méritants se sont vus remettre un bon cadeau de 150 francs chacun. La soirée s'est clôturée par un apéritif dînatoire. Les nouveaux habitants et personnes naturalisées ont été invités à partager un moment convivial et à découvrir des stands de sociétés locales, venues se présenter pour l'occasion.

1.11.2. Jumelage

L'année 2025 a été impactée dès le mois de **janvier** 2025 par le décès subit du président du jumelage, Yvan Pasche. Quatre représentants de La Crau sont venus apporter leur soutien et partager la peine du comité.

Consécutivement à cet événement tragique, la commission a revu son organisation en répartissant en son sein les nombreuses tâches jusqu'alors tenues par le président. Mme Annick Vasta est ainsi venue prêter main-forte à la nouvelle présidente, Patricia Rouiller. La commission est composée, depuis, de huit personnes.

Elle s'est réunie une première fois sous cette forme au début du mois de **février**, afin d'organiser cette reprise et dresser son programme 2026. La présidente s'est par la suite déplacée à La Crau, en **mars**, pour en discuter avec le comité de jumelage français.

À la fin **mai**, huit membres du club de badminton craurois sont venus passer quelques jours à Villeneuve. Le programme, varié, a compris une visite des caves ouvertes à Chamoson, un bain à la piscine communale, une balade sur les hauteurs de Villeneuve avec Annick Vasta, qui a officié comme guide et qui était accompagnée, pour l'occasion, de deux membres du badminton villeneuvois. Le séjour s'est achevé par un souper grillades en présence des membres de la commission et un repas de départ avec les fameux röstis et tommes poêlées, concoctés par Christian Müller.

Une délégation de vingt-cinq Craurois est venue rendre visite aux Villeneuvois dans le cadre des **festivités du 1er août**. Un apéritif de bienvenue a été mis sur pied le 31 juillet. Le lendemain, le groupe s'est rendu à Villars-sur-Ollon pour admirer le magnifique cortège du 1er août. Le soir, l'équipage de la barque La Demoiselle a conduit les participants sur le lac pour admirer les feux d'artifice du Bouveret, des feux qu'ils ont pu apercevoir depuis l'embarcation. Le soir du 1er août, tout le monde s'est réuni sur la place de fête de Villeneuve pour la partie officielle. La commission relève le caractère mémorable du séjour.

Début **septembre**, la commission de jumelage de Villeneuve s'est rendue dans le sud de la France. Dix personnes (membres de la commission avec conjoints) ont pris part au Forum des associations de La Crau. Les Villeneuvois ont tenu un stand et offert du vin de la commune, accompagné de rebibes et de chocolat suisse. La visite a été particulièrement appréciée des jumeaux craurois. Elle a permis de lier des contacts et de revoir des personnes fidèles au jumelage.

En **novembre**, suite à une invitation de la commission de jumelage de Villeneuve, le président du jumelage de La Crau, son épouse, ainsi que le délégué du jumelage à la Mairie sont venus prendre part à la réception des nouveaux habitants à la Salle du Collège Lac. Ils ont apprécié le côté convivial de l'événement et la rencontre avec une partie de la population villeneuvoise. La délégation française avait apporté, pour l'occasion, des produits typiques de sa région : du vin, des olives, de l'anchoïade et de la tapenade, à partager avec les personnes présentes. Une sortie au Glacier des Diablerets et une visite de Fribourg ont encore figuré au programme du séjour qui a duré 3 jours.

Les discussions entre les deux commissions ont porté sur le futur 40ème anniversaire du jumelage, lequel aura lieu en 2027. Des dates ont été fixées pour cette période, qui s'étendra du 21 au 24 mai 2027. Relevons que la commission de jumelage de Villeneuve est déjà à pied d'œuvre pour l'organisation de ce jubilé, en parallèle à la mise sur pied de son programme 2026.

2. TOURISME, LOISIRS ET CULTURE



Lara Steffe, DANCE IN THE BLUE.

2.1. FAITS MARQUANTS

2.1.1. Engagement d'une Déléguée à l'animation du Bourg

Une nouvelle Déléguée à l'animation du Bourg a été engagée le 1er mai 2025 à un taux d'activité de 50 %. Dès son entrée en fonction, celle-ci a conduit une analyse approfondie de la situation du Bourg, afin d'identifier les enjeux, les potentiels et les besoins des acteurs locaux. Sur cette base, la réactualisation de la stratégie de dynamisation a été élaborée pour la Municipalité, articulée autour des axes de l'économie locale, du tourisme, de la culture et du sport.

2.1.2. Un même thème pour « Nez en l'air » et la Biennale de sculpture

2025 marquait le retour de la Biennale de sculpture et de l'exposition « Nez en l'air ». Cette année, les artistes des deux expositions ont eu pour consigne d'interpréter un même thème à leur guise, à savoir : « La joie est notre évasion hors du temps », une phrase de la philosophe française Simone Weil.

En avril, seize artistes de la région ont ainsi présenté leurs œuvres sur ce thème dans le cadre de la 3ème exposition « Nez en l'air », mise sur pied dans la Grand-Rue. Vingt-huit emplacements ont été mis à disposition des peintres et des illustrateurs pour y

suspendre leurs toiles entre les façades des maisons. Des fresques qu'il était possible d'admirer jusqu'au début du mois de novembre.

Organisée tous les deux ans, la Biennale de sculpture sur bois a quant à elle accueilli pour la 4^{ème} fois une dizaine d'artistes internationaux sur les quais de Villeneuve. Du 14 au 20 juillet, ceux-ci ont rivalisé d'imagination afin de sculpter une œuvre à partir de billes de bois mises à disposition par l'équipe forestière de la commune. A la fin de la semaine, leurs réalisations ont été exposées sur les quais en lieu et place des anciennes sculptures. Durant une semaine également, un espace « off » a investi la Maison de quartier Vill'OCentre avec des œuvres d'autres artistes de la région (sculpture et peintures notamment).

2.2. ANIMATION DU BOURG

2.2.1. Vélo-à-livres

Durant l'année 2025, plusieurs projets structurants ont été proposés, sélectionnés et amorcés par la nouvelle Déléguée à l'animation du Bourg, en cohérence avec la stratégie définie. Parmi les réalisations notables figure l'acquisition du « Vélo-à-livres », une boîte à livres ambulante, unique en Suisse, équipée notamment d'une bibliothèque et de hamacs. Ce dispositif innovant est destiné à sillonner les places du Bourg dès le printemps 2026 et à se transformer ponctuellement en véritable salon de lecture. Le projet se distingue par sa forte dimension sociale et culturelle, tout en constituant une animation originale et accessible dans différents espaces de la ville.

2.2.2. Actions ciblées

En 2025, la Déléguée a également œuvré au renforcement de l'animation et de la vitalité du centre historique au travers d'actions ciblées. Dans ce cadre, elle a notamment participé à l'organisation du passage du petit train Riviera Noël par la Grand-Rue, contribuant à l'animation du Bourg durant la période des fêtes. Le concours de vitrines de Noël des commerçants du Bourg, doté de 600 francs, répartis en trois prix, a par ailleurs permis de renforcer la visibilité des commerces grâce à une communication coordonnée sur les réseaux sociaux Enjoy Villeneuve et le journal communal Villeneuve Info. Enfin, l'ouverture du calendrier de l'Avent d'Économie Région Haut-Lac à l'ensemble des commerçants du Bourg, ainsi que la mise à jour du répertoire des commerces, ont contribué à une meilleure valorisation de l'offre locale.

2.2.3. Mise en réseau

Un travail important de mise en réseau a été mené, notamment par l'organisation de séances de rencontre avec les associations locales, afin de recueillir leurs besoins et de proposer des pistes concrètes en matière de bénévolat, de communication, de partenariats et de participation à des manifestations. Dans ce cadre, un accord a été conclu avec la plateforme EHRO pour la recherche et la gestion des bénévoles, à des conditions préférentielles pour les associations villeneuvoises. L'harmonisation de la

communication sur les différents canaux existants, son intégration à la commission Économie de Chablais Région et l'inscription de Villeneuve au programme Urban Training (sport gratuit pour tous à l'été 2026) complètent les actions structurantes de l'année.

2.2.4. Projets à l'étude

Plusieurs projets sont en cours ou à l'étude. Parmi eux : des circuits touristiques dans le Bourg visant à valoriser le patrimoine matériel et immatériel, l'amélioration de l'axe Bourg-Lac par le Passage de l'Ours à travers un projet artistique identitaire, et l'étude de diverses mesures de soutien à l'économie locale (bons de soutien, Passeport villeneuvois, marchés de producteurs ou artisans, encouragement des commerces identitaires).

L'année 2025 se distingue ainsi par un engagement soutenu en faveur d'une dynamisation cohérente et concertée du Bourg, reposant sur l'analyse du terrain, le développement de projets concrets et la création de partenariats durables avec les institutions, les associations, les commerçants et habitants de Villeneuve.

2.3. MANIFESTATIONS

2.3.1. Concours littéraire

À l'occasion de l'exposition « Nez en l'air », l'association Le Scribe a lancé, début juin, une nouvelle édition de son concours littéraire, ouvert aux adultes comme aux enfants. La consigne était la suivante : s'inspirer de l'un des 28 drapeaux suspendus dans l'artère principale jusqu'à début novembre. 17 personnes ont pris part à ce concours, ne rédigeant pas moins de 50 textes inspirés des œuvres de l'exposition.

Après délibération, le jury a sélectionné 4 textes en septembre : un dans la catégorie enfant, un dans la catégorie adulte, suivi de deux textes ex aequo. Les gagnants sont repartis avec des bons à faire valoir auprès des commerçants locaux partenaires.

2.3.2. Balade gourmande

La 2ème édition de la Balade gourmande de Villeneuve a ravi les palais des amateurs de fine gastronomie le samedi 14 juin. Au total, 13 postes mettant en valeur les métiers de bouche et les vigneronns de la région ont attendu les visiteurs dans la Grand-Rue, de 10h à 13h.

2.3.3. Fugue Chablaisienne

La Fugue Chablaisienne a fêté en 2025 sa 15ème édition. Celle-ci a eu lieu symboliquement le dimanche 15 juin, de 9h à 16h. Pour rappel, la manifestation a pour objectif de promouvoir la mobilité douce. Au programme : un parcours sécurisé de près de 40 km de St-Maurice à Aigle, jalonné par neuf aires d'animation. La Commune de Villeneuve a rejoint l'événement en 2021, accueillant même une aire d'animation en 2024.

2.3.4. Concerts d'été

Une nouvelle édition des concerts d'été au Jardin de la Perle a eu lieu en 2025. Une dizaine de soirées ont été proposées au public entre le 28 juin et le 9 août. Parmi les points forts : la venue des Genevois de Stevans le 2 août, la soirée hommage aux deux artistes francophones Francis Cabrel et Céline Dion, et la diffusion en direct de l'émission Le Kiosque à Musiques de la RTS le 26 juillet.

2.3.5. Fête de la courge

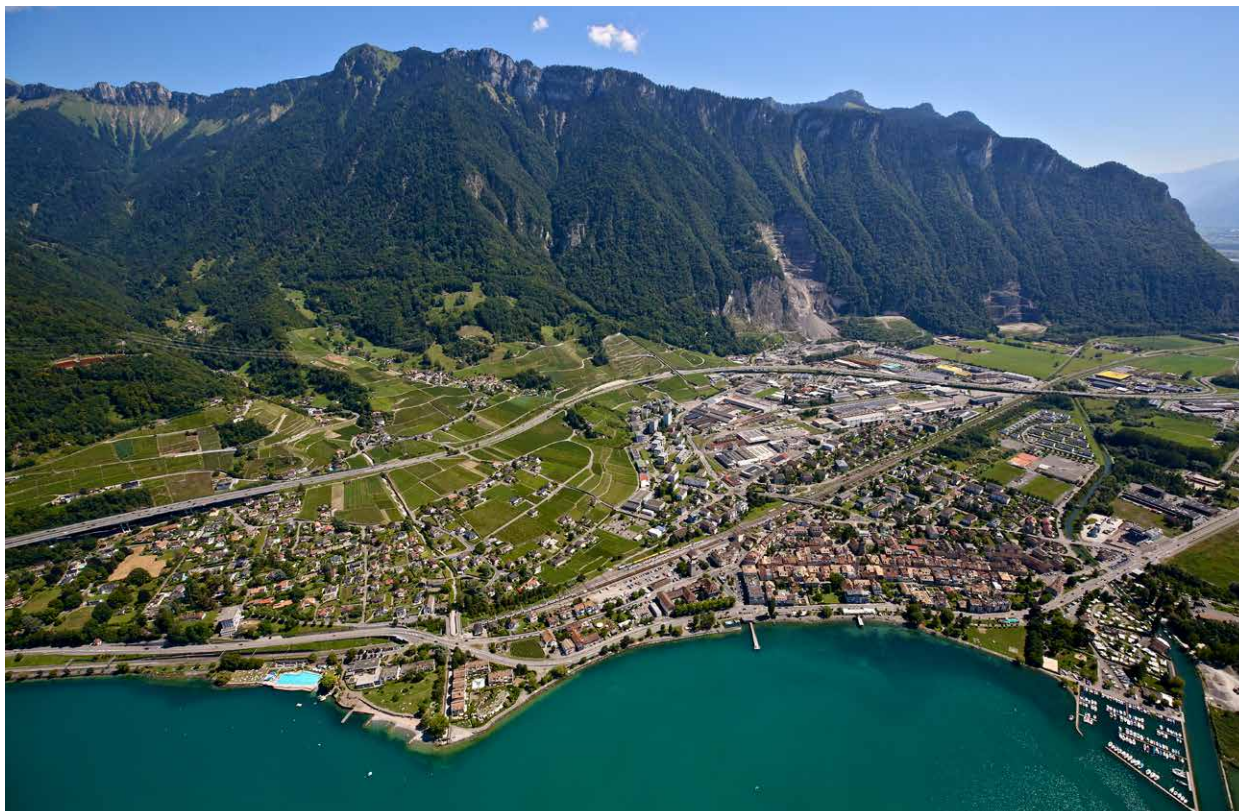
Après des éditions au Jardin Médiéval et sur le site de La Perle, la Fête de la Courge a pris ses quartiers à Vill'OCentre, le samedi 25 octobre. Cortège, déguisements, ateliers pour enfants, soupe à la courge et animations musicales ont rythmé l'événement.

2.3.6. Village des Lutins

Le Village des Lutins a ouvert ses portes sur l'aire du parking du minigolf pour la seconde fois, du 20 novembre au 24 décembre. Entièrement dédié aux enfants et aux familles, l'espace a accueilli diverses animations aux côtés de stands de nourriture. Pour cette édition également, le petit train Lavaux Panoramic accueillait les festivaliers le long d'un parcours qui comprenait des haltes à la gare, dans le Bourg, à la Tronchenaz, aux quais et au Village des Lutins.

Le bilan de cette nouvelle mouture se veut toutefois mitigé. Il a suscité bon nombre de réactions de la part de Villeneuvoises et Villeneuvois se disant déçus quant aux prestations et activités mises sur pied durant l'événement. Un avis partagé par la Municipalité. Des discussions auront lieu en 2026 avec la Fondation Riviera Noël, organisatrice de l'événement, pour comprendre pourquoi le programme des animations n'a pas répondu aux attentes et était différent de celui annoncé au préalable.

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ



3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. Plan d'agglomération de 5ème génération Rivelac

Après trois ans de préparation, le Projet d'Agglomération de 5ème génération a été officiellement déposé auprès de l'administration fédérale. Les offices fédéraux analyseront le dossier avant de présenter un projet de message aux chambres fédérales à l'été 2026. Celles-ci décideront du financement à octroyer aux différentes communes en hiver 2026-2027.

Les subventions espérées, situées entre 25 et 40%, permettront notamment de soutenir plusieurs aménagements stratégiques à Villeneuve. Des cofinancements cantonaux pourront compléter l'aide fédérale selon les mesures retenues. Pour Villeneuve, les mesures concernent deux passerelles de mobilité douce sur les voies CFF, le réaménagement de l'entrée nord de la commune et la réalisation du tronçon local de la voie cyclable Vevey-Rennaz.

Deux séances de coordination ont eu lieu pour lancer les premières réflexions sur le futur plan d'affectation de 6ème génération (PA6), qui présentera les projets sur les différentes communes à réaliser de 2033 à 2036.

3.1.2. Vision communale 2040

Les travaux préparatoires en vue de la révision du Plan d'affectation communal (PACom) se sont poursuivis en 2025 sous le nom de « Vision communale 2040 ». Cette démarche vise à assurer, pour les 15 prochaines années, une occupation mesurée et rationnelle du sol, un aménagement cohérent du territoire communal, par la définition de zones et dans le respect des exigences liées au développement durable notamment. L'objectif est d'anticiper les futurs besoins en matière d'urbanisation, d'environnement et de mobilité.

Un atelier participatif sous forme de balade urbaine, ouvert à toutes et à tous, a ainsi eu lieu en juin. Cinq haltes traitant de thèmes tels que les espaces publics, le patrimoine, la mobilité, l'énergie et la mixité sociale attendaient les participants, lesquels devaient voter pour différentes propositions d'objectifs en lien avec le thème en question.

Les retours des citoyens et citoyennes qui y ont pris part ont été très positifs. Ajoutés aux études sur le terrain menées par le bureau mandataire, ils ont permis d'élaborer un rapport complet organisé par thématiques et assorti d'une carte de synthèse, à consulter sur le site internet communal. Le mandat est désormais finalisé. Le rapport final, accompagné de la carte de synthèse, sera présenté au Conseil communal en 2026.

3.1.3. PA Tronchenaz

Le projet de Plan d'affectation de la Tronchenaz se base sur le Mandat d'étude parallèle (MEP) finalisé en 2024 et sur le projet lauréat de construction d'un nouveau collège intercommunal. Plusieurs études complémentaires ont été nécessaires, notamment en lien avec l'environnement et la mobilité. Les échanges avec les architectes du projet lauréat, l'ASPIHL et les mandataires spécialistes ont été nombreux. Une coordination générale avec le canton et avec le Tennis Club a également eu lieu.

Le projet de PA Tronchenaz a été présenté lors de la séance de consultation de la Commission consultative d'urbanisme sans susciter de remarques de fond. Il a été envoyé à l'examen préalable du canton en septembre. Le projet lié pour la création d'une section de route longeant le futur collège intercommunal nécessite également une procédure d'examen préalable. Il sera envoyé au service cantonal compétent au printemps 2026.

La commune a été informée à la fin 2025 que le secteur de la Tronchenaz avait fait l'objet d'un changement de statut au sein du cadastre cantonal des sites pollués. Des investigations complémentaires seront ainsi nécessaires pour ce site.

Le PA sera soumis à l'enquête publique à la fin de l'année 2026. À noter que le projet de construction du nouveau collège intercommunal et des infrastructures sportives liées est séparé du plan d'aménagement. Les temporalités du premier sont encore à définir. Une coordination avec l'ASPIHL est prévue, afin de déterminer la répartition des coûts liés au déplacement des infrastructures et des aménagements extérieurs.

3.1.4. PA Front Lac

Le projet de Plan d'affectation Front Lac a été élaboré principalement durant l'année 2025. Celui-ci vise notamment la mutualisation des projets de construction ou de

production d'énergie, la sauvegarde du patrimoine historique, une densification douce et raisonnée du front du lac, la perméabilisation des cours intérieures et l'augmentation de la végétalisation du quartier. Les études mobilité et paysage liées ont permis de préciser certaines dispositions et de les adapter au contexte.

Une séance d'information a été organisée pour les propriétaires dans la salle du Conseil Communal. Près de 30 personnes y ont participé. Le projet de PA Front Lac a également été présenté lors de la séance de la Commission consultative d'urbanisme. L'intention générale du projet n'a pas été remise en question et les remarques formulées ont pu ouvrir des réflexions intéressantes. Le projet sera envoyé à l'examen préalable du canton au printemps 2026. Après retour des services cantonaux, le dossier sera soumis à l'enquête publique à la fin de l'année 2026.

3.2. PROJETS

Les études de l'aménagement du territoire menées par la Municipalité se sont poursuivies en 2025 avec de multiples projets. Outre les projets évoqués plus haut, relevons notamment le plan directeur intercommunal (PDI) mais aussi :

- la SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités)
- le plan d'affectation (PA) Poterlaz
- le plan d'affectation (PA) Ouchettaz
- le plan d'affectation (PA) Clos du Moulin II
- le plan vélo du Haut-Lac
- l'étude de l'interface des transports publics de la gare
- le plan énergie intercommunal (PEI)

3.2.1. PA Le Byron

Le projet de plan d'affectation d'origine privée, soutenu par la commune, prévoit la construction d'un bâtiment pour des logements protégés. L'objectif est de créer un lien avec l'EMS existant et de répondre à une pénurie de logements protégés sur le territoire villeneuvois. Une séance de coordination avec le canton a permis de clarifier certaines questions liées à l'affectation et au patrimoine. Le PA sera envoyé à l'examen préalable au printemps 2026.

Le projet a été présenté à la Commission des constructions en novembre. Celle-ci a demandé de revoir certaines caractéristiques du projet de construction et l'affectation de la zone. Des discussions supplémentaires ont été nécessaires afin d'aboutir à la réalisation d'un projet concerté et de qualité.

3.2.2 PA Ouchettaz et Clos du Moulin

Ces deux plans d'affectation sont actuellement mis en suspens.

3.3. COORIDAT

La planification de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été menée par la COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire) tout au long de l'année. Elle a été validée par toutes les communes signataires.

Cette planification a pour but de clarifier l'orientation de différentes zones d'activités. Elle permettra à l'avenir de mieux les cadrer et les développer par la modification des planifications actuelles.

La COORIDAT a accompagné la finalisation du projet d'agglomération de 5ème génération, envoyé à l'examen préalable. Elle a aussi lancé les projets suivants :

- le plan vélo 2030, en phase de finalisation
- le plan énergétique intercommunal, dont un rapport synthétise les mesures à suivre pour les communes du Haut-Lac
- l'étude mobilité et stationnement, dont les premières phases d'études ont été lancées en fin d'année.

3.4. CHABLAIS RÉGION

L'association Chablais Région, qui réunit les 28 Communes du Chablais vaudois et valaisan, dont la Commune de Villeneuve, conduit différents projets d'intérêt régional en lien avec l'économie, l'aménagement du territoire, la mobilité et le tourisme.

3.4.1. SRGZA

Chablais Région pilote la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour les onze Communes du district d'Aigle et accompagne les quatre communes du Haut-Lac, dont Villeneuve, dans le cadre de la SRGZA de l'Agglomération Rivelac. Durant l'automne 2025, cette dernière a été soumise et adoptée par les Municipalités pour le volet opérationnel ainsi que par les Conseils Communaux des Communes de la Riviera et du Haut-Lac pour le volet stratégique.

3.4.2. Actions en lien avec la Commission Économie

La Commune de Villeneuve est membre de la Commission Économie, qui compte 8 communes vaudoises et valaisannes de Chablais Région. Lancée en avril 2021, la Commission Économie de Chablais Région se veut le prolongement de la stratégie économique régionale de l'association permettant sa mise en œuvre et la réalisation de son volet opérationnel. Elle porte et soutient des projets régionaux, renforce les échanges entre les différents acteurs du tissu économique chablaisien et participe activement à la promotion économique de la région.

En 2025, la Commission a édité une **brochure statistique** apportant un éclairage sur la situation démographique, économique, territoriale et sociale du Chablais et servant d'aide

à la décision pour les autorités politiques et économiques. Le 12 décembre 2025, elle a organisé un **forum sur le thème de la formation professionnelle** en partenariat avec le Groupement d'Entreprises du Chablais (GEC), à Monthey.

3.4.3. Promotion de la mobilité

En 2025, la Commission Mobilité de Chablais Région a été remaniée et a vu l'arrivée de la Commune de Villeneuve pour représenter le Haut-Lac vaudois. Avec cette nouvelle organisation, de nouveaux projets ont vu le jour. Une **étude sur la planification des transports publics** à l'échelle du Chablais a été lancée et sera poursuivie en 2026. De plus des échanges sur les planifications de la mobilité au sein des administrations publiques et parapubliques ont débuté. La Commission a également entamé a mise sur pied d'un **événement sur la mobilité** avec, pour public cible, les communes. Ce dernier sera organisé le 30 avril 2026 à Bex.

Chablais Région organise chaque année la **Fugue Chablaisienne**, une manifestation de mobilité douce pour les habitants du Chablais à la découverte de leur région à vélo, à pied, à rollers ou en trottinette. À l'occasion de l'édition 2025, le site de FAMSA (Fabrique d'agglomérés Monthey SA) à Massongex est devenu un lieu de rencontre, d'activités et de gourmandise. Les participants ont pu y faire une halte conviviale et profiter de nombreuses animations, dont un stand tenu par Villeneuve, qui a permis de faire découvrir les atouts, les activités et le dynamisme de cette commune partenaire de l'édition 2025.

4. DOMAINES ET BÂTIMENTS



4.1. FAITS MARQUANTS

4.1.1. Ouverture de la nouvelle Maison de quartier Vill'OCentre

2025 a été marquée par l'ouverture de la nouvelle Maison de quartier Vill'OCentre. Les travaux de construction se sont achevés durant la dernière semaine de mars. Le mobilier et les différents autres aménagements ont pris place avant la soirée d'inauguration du 26 mars, en présence des autorités communales, des constructeurs et du personnel de la commune.

La journée portes ouvertes du samedi matin 5 avril a accueilli bon nombre de visiteurs intéressés à découvrir l'intérieur du nouvel édifice. Un petit film retraçant les différentes étapes de la construction a par ailleurs été diffusé à cette occasion. Les Travailliers sociaux de proximité ont pris place dans leur nouvel environnement et le bâtiment a officiellement ouvert ses portes à la population après les vacances de Pâques.

Les anciens présidents et huissiers du Conseil communal de Villeneuve ont visité le bâtiment lors de leur traditionnelle sortie annuelle le 13 juin.

4.1.2. Les contours de la Maison de Ville de la Poterlaz sont connus

Le lauréat du concours d'architecture et de paysage en lien avec la future Maison de Ville de la Poterlaz a été désigné. Après délibération finale, c'est le projet « Mixtape », réalisé par le bureau Nicolas de Courten Architectes et Duo Architectes Paysagistes, qui a été retenu fin octobre dernier.

Considérée comme aboutie et proposant une articulation urbaine pertinente, ainsi qu'un bâtiment identifiable et représentatif, la réalisation a fait l'unanimité auprès du collège d'experts, moins une voix.

Situé à la jonction entre le Bourg historique et les quartiers plus récents, le projet lauréat s'organise autour d'un socle rectangulaire accueillant un parking de près de 120 places, surmonté de deux bâtiments circulaires. L'un abrite la Maison de Ville, soit les services communaux, l'autre les logements. Les architectes ont également opté pour la création d'une vaste plateforme végétalisée sur la toiture du parking, créant ainsi un espace commun de détente et de rencontres.

La Municipalité travaille depuis plusieurs années sur la réalisation d'une nouvelle Maison de Ville. Augmentation démographique de la Commune oblige, l'administration communale est en effet à l'étroit et manque cruellement de locaux. Ce projet, l'un des plus importants de ces dernières décennies pour Villeneuve, permettra de moderniser durablement le fonctionnement communal, d'améliorer l'accueil du public et de valoriser la qualité urbaine de l'entrée du Bourg.

4.1.3. Étude aux Comtes de Savoie

L'étude relative à la future Garderie et UAPE dans les bâtiments des Comtes de Savoie 8 et 10 s'est poursuivie en 2025.

Le développement du projet a été mené en étroite collaboration avec les utilisateurs et les services cantonaux compétents, tant pour la petite enfance que pour la protection du patrimoine bâti.

En parallèle, des études préliminaires ont été confiées à des mandataires spécialisés afin de valider la faisabilité du projet dans différents domaines techniques. Ces analyses ont notamment porté sur la statique du bâtiment, les besoins énergétiques, l'acoustique et les équipements de cuisine. Ces travaux permettent d'assurer que le futur aménagement répondra aux normes en vigueur, tout en garantissant la sécurité, le confort et la fonctionnalité nécessaires à l'accueil des enfants et du personnel éducatif.

À noter que des essais de débit d'eau ont été réalisés par un forage.

4.1.4. Assainissement du stand intercommunal

Une étude visant à établir un cahier des charges complet et une première estimation des coûts pour l'assainissement et la rénovation des stands de tir de 25 m, 50 m et 300 m a été lancée en 2025.

Celle-ci a pour objectif de définir les mesures nécessaires en matière d'assainissement des sols, en matière de conformité environnementale et acoustique, ainsi que de remise en état des infrastructures.

Cette démarche, financée par le préavis municipal n° 08/2025, constitue la base technique et financière indispensable aux décisions d'investissement futures.

4.1.5. Nouvelle signalétique pour l'administration communale

La réorganisation au sein de l'administration avec la séparation du Bureau technique en deux entités, soit le Service des travaux et le Service de l'urbanisme et patrimoine, a engendré une série de rocade et déménagements.

Il s'est avéré que depuis le déménagement du Contrôle des habitants et bureau des étrangers dans la gare, beaucoup d'habitantes et habitants se rendaient encore dans le bâtiment de l'administration communale pour trouver le bon service. Découlant de ce constat et profitant de la réorganisation de l'administration, une nouvelle signalétique a été étudiée pour une mise en place début 2026.

Ce changement ne sera pas le seul. Des totems vont également être déployés permettant à la population de retrouver les informations utiles et nécessaires pour s'orienter dans l'espace public. Ceux-ci seront positionnés devant l'administration, devant la gare et devant le bâtiment Vill'OCentre. Un plan avec plusieurs points principaux permettra à la population de pouvoir rapidement trouver où se trouvent les points principaux, tels que, l'administration, les collèges, la bibliothèque notamment.

4.1.6. Programme de gestion des bâtiments communaux

Un nouveau programme de gestion des bâtiments communaux a été mis en service au début de l'année 2025. Une démarche qui fait suite à une journée technique, mise sur pied fin 2024, et une réflexion sur les moyens d'assurer un meilleur suivi des interventions et des problèmes qui surviennent dans les bâtiments communaux.

Ce programme informatique, utilisé par plusieurs communes, notamment Morges qui en a été l'instigatrice, permet :

- de suivre les maintenances des bâtiments (plans et contrats d'entretien, listes des entreprises en cas de pannes)
- de centraliser les demandes (personnel de l'administration, locataires, partenaires externes)
- de gérer les réservations (refuges, salles, véhicules, etc.)
- de programmer les interventions et contrôles (ventilation, ascenseurs, extincteurs, éclairages de sécurité, etc.)
- de suivre une intervention à la suite d'un problème annoncé avec les différentes étapes des interventions.

Une carte permet de référencer et géolocaliser les différents bâtiments communaux. À terme, le logiciel offrira la possibilité d'envoyer des demandes de devis, de recevoir des offres et des factures également.

4.1.7. Plan d'évacuation et de protection incendie

Dans le cadre de l'évaluation de la sécurité des bâtiments communaux, un inventaire a été établi en 2025 afin d'identifier les bâtiments devant être équipés de dispositifs et d'équipements supplémentaires. La Maison de quartier Vill'OCentre ayant été achevée en mars, une réflexion a été menée sur l'ensemble des bâtiments communaux.

L'objectif est de réhausser le niveau de sécurité lorsque nécessaire et de permettre aux usagers de trouver les bonnes informations pour quitter les lieux dans des situations d'urgence.

Les événements tragiques du début de l'année 2026 ont rendu cette démarche plus que nécessaire. Des demandes d'offres ont été envoyées à plusieurs bureaux spécialisés en protection incendie pour permettre à ce dossier d'être mis en œuvre.

4.2. BÂTIMENTS

Différents projets de construction ont occupé le Service urbanisme et patrimoine (SUP) au cours de l'année 2025, notamment :

- Le centre de déchetterie
- La rénovation de la salle du Conseil communal dans la Maison de Ville.
- La création de nouveaux bâtiments pour la voirie
- La création de nouveaux locaux pour le Service des forêts
- La démolition et la reconstruction du « Chalet » au Centre des Paquays
- La mise en place de pompes à chaleur à la garderie
- Le changement de la chaudière du Collège de la Tour-Rouge
- Le projet d'assainissement du Collège Lac
- La signalétique de l'administration
- Le programme de gestion des bâtiments – Gestimmo
- Les plans de protection incendie et d'évacuation

Ce grand nombre de projets nécessite de plus en plus de ressources aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Le Service des bâtiments participe également activement aux projets de constructions scolaires de l'ASPIHL.

4.2.2. Conciergerie

Le rapport de gestion 2024 indiquait que le service de conciergerie fonctionnait avec un effectif réduit, en raison d'un départ et des difficultés rencontrées pour recruter des profils qualifiés, dans un marché de l'emploi particulièrement tendu pour ces métiers.

En 2025, la situation s'est nettement améliorée : le service a pu procéder aux engagements nécessaires et dispose désormais d'un effectif complet, lui permettant d'assurer de manière sereine le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux. Cette stabilisation contribue à une meilleure répartition des tâches et limite la pression exercée jusqu'alors sur le personnel en place. Le service peut ainsi garantir un suivi régulier et de qualité.

De manière générale, l'ensemble des locaux communaux sont entretenus par des nettoyages quotidiens, selon un programme établi à l'année. Durant les vacances scolaires, des nettoyages approfondis et des entretiens « lourds » sont effectués. Chaque été, les sols des bâtiments scolaires sont décapés et enduits d'une couche acrylique afin de les protéger de l'usure due aux fortes sollicitations. Les locaux qui ont une grande hauteur, tels que les salles de gymnastique, les églises, etc. sont nettoyés et entretenus à l'aide d'une nacelle.

4.2.3. Collège Lac

Durant l'année, plusieurs interventions ont été effectuées au Collège Lac afin d'améliorer le confort des usagers et maintenir le bâtiment en bon état. Les travaux suivants ont été menés :

- **remplacement de fenêtres** dans l'aile nord, permettant une meilleure isolation thermique et un gain en efficacité énergétique.
- **rafraîchissement d'une salle de classe**, comprenant notamment la mise en peinture complète des murs.
- **remplacement et entretien des stores**, afin d'assurer un fonctionnement optimal et une meilleure gestion de la luminosité.
- **modernisation de l'éclairage** d'une salle de classe, remplacé par un système LED, plus économique et plus performant.

Ces interventions contribuent à l'entretien régulier du bâtiment et à l'amélioration continue des conditions d'enseignement.

4.2.4. Collège de la Tour-Rouge

En 2025, divers travaux d'entretien et de mise en conformité ont été réalisés au Collège Tour-Rouge pour un montant inscrit aux comptes d'environ 58'000 francs, en cohérence avec le budget alloué. Les principales interventions ont porté sur le remplacement des luminaires par un éclairage LED plus performant, la télégestion de la chaudière, ainsi que la mise en conformité d'équipements techniques selon les contrôles effectués.

Les stores ont fait l'objet d'un entretien et de remplacements ciblés, tandis que plusieurs contrats d'entretien ont été poursuivis : matériel de gymnastique, ventilation de la salle de gym, extincteurs et dévidoirs, chaudière, portes et menuiserie, ventilation et éclairage de secours.

Des travaux ponctuels ont également concerné l'entretien des toitures, le traitement de l'eau, le ramonage, le monte-charge et divers ajustements ou réparations techniques, garantissant le maintien du bâtiment en bon état de fonctionnement.

Enfin, des prestations de nettoyage ont été assurées dans le cadre de la collaboration avec l'Établissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM), contribuant à l'entretien régulier du site.

4.2.4.1. Vandalisme

En 2025, le Collège Tour-Rouge a été touché par un important acte de vandalisme ayant causé des dégâts sur plusieurs vitrages, pour un montant total de 11'869.40 francs, correspondant au remplacement de dix vitres endommagées. Ces dommages ont été causés par des jeunes utilisant un pistolet airsoft sur les façades du bâtiment.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, et grâce au système de caméras de surveillance, l'identification des auteurs des faits sera fortement facilitée. Ces événements soulignent la nécessité de poursuivre les efforts de prévention et de surveillance autour des bâtiments scolaires.

D'autres dommages ponctuels ont nécessité divers remplacements et réparations, notamment une porte en aluminium, plusieurs verres supplémentaires, ainsi que des interventions mineures sur des portes et équipements, représentant plusieurs centaines de francs au total.

Le processus mis en place dans le cadre scolaire où des élèves effectuent des travaux d'intérêts généraux, sous la surveillance d'enseignants dans et autour des bâtiments scolaires, a été reconduit cette année.

4.2.5. Entretien courant

Divers travaux d'entretien courants ont été effectués pour les bâtiments suivants :

- Maison de Ville
- Halle de la Tronchenaz
- Grand-Rue 43
- Garages Sous-le-Scex
- Dépôt de Planche-Boetrix
- Pavillons du Collège de la Tour-Rouge
- Église catholique
- Dépôt de Jaquetan
- Bibliothèque
- Pavillons du Collège Lac Nord
- Temps St-Paul
- Grand-Rue 1
- Garderie 1000 Pattes

4.2.6. Centre des Paquays

Divers travaux d'entretien et de réparation ont été réalisés en 2025 au Centre des Paquays, comme le remplacement de stores et la remise en état de la toiture entre les chambres des cadres.

La commune a fait appel à une société extérieure pour le nettoyage des locaux à deux reprises, entre le passage des troupes militaires.

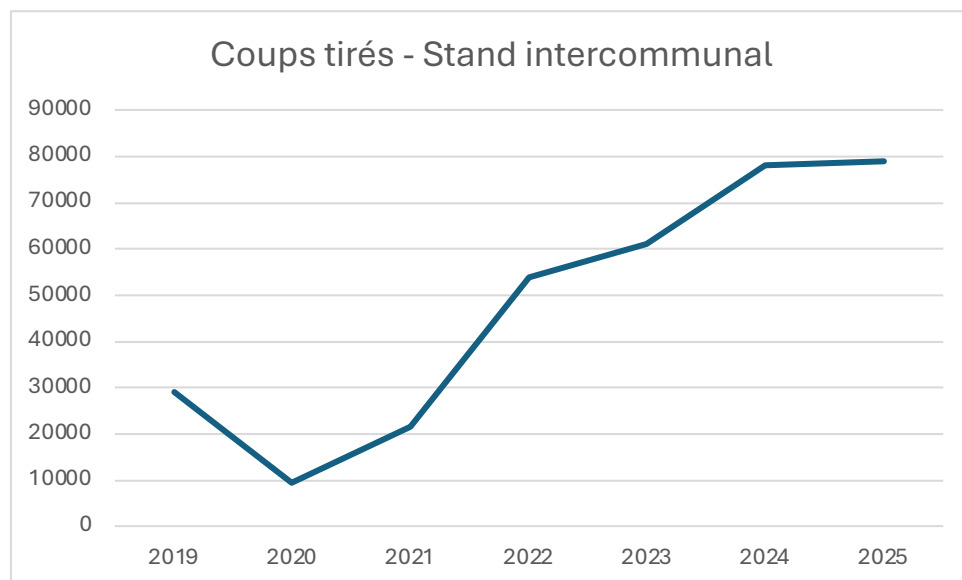
Occupation 2025

Armée	120 jours
Routiers suisses	60 jours
SDIS	20 jours
Société Suisse des entrepreneurs	26 jours
Divers (Police des transports, CGFF, CGFr chiens, SAFAS, JCS Formations, Yéniches, Fête fédéral de tir des jeunes).	30 jours
Total	256 jours

La place de parc du centre accueille les Yéniches suisses lors de leur passage dans la région.

4.2.7. Stand intercommunal

Utilisation du stand



Nbre de coups tirés en 2025 : **78'996**

Des travaux d'entretien courant ont par ailleurs été effectués en 2025 avec le concours des responsables du stand. L'entretien annuel des cibles a été réalisé par le fournisseur.

4.2.8. Place de tir La Barmaz

Occupation 2025

Armée	76 jours
Police & corps des gardes-frontières	89 jours
Sociétés	162 jours
Total	327 jours

Boxes de tir 30m

Le nombre de jours de boxes utilisés s'est élevé à **667** en 2025.

4 boxes ont à nouveau été mis à disposition des **32** sociétés inscrites, en plus de l'armée.

Pour donner suite au constat formulé en 2024 par l'officier fédéral de tir, des travaux ont été réalisés afin d'allonger la butte de protection séparant le stand 300 m des boxes NTTC (Nouvelle technique de tir de combat). Ces aménagements permettent désormais une utilisation des installations conforme aux normes de sécurité en vigueur et garantissent une protection adéquate pour l'ensemble des utilisateurs.

4.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME

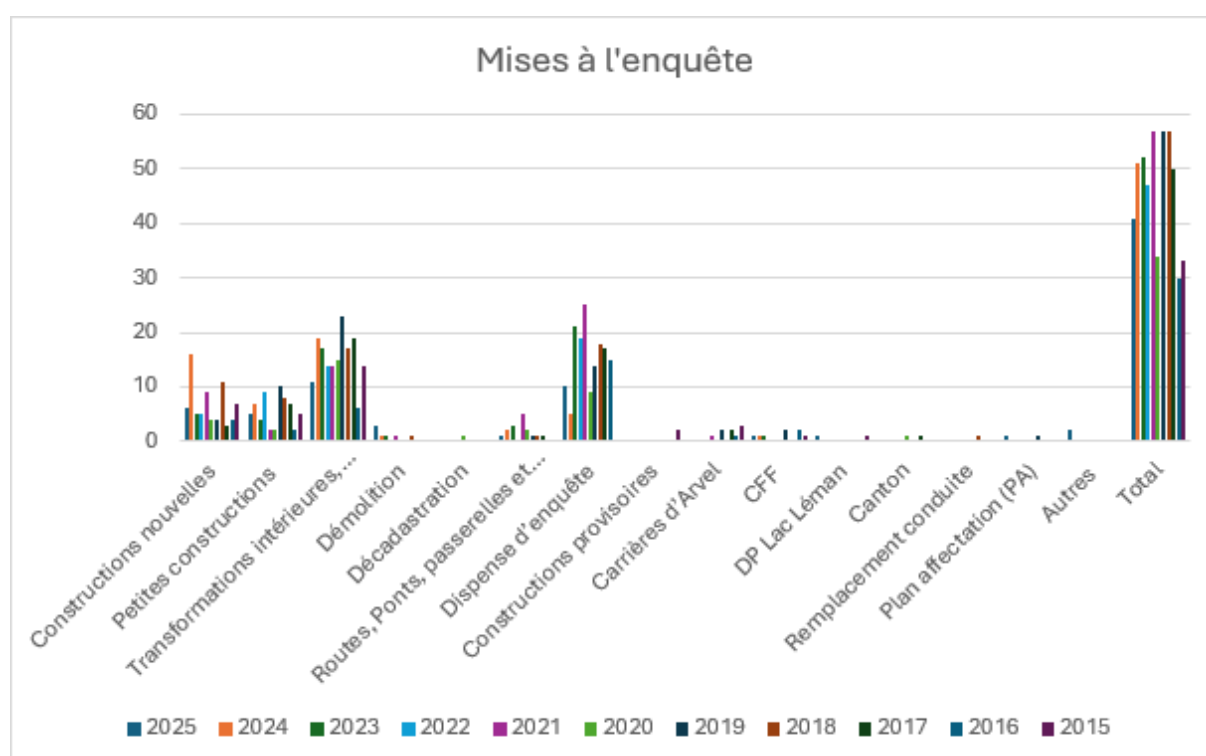
4.3.1. Mises à l'enquête

4.3.1.1 Statistiques

41 dossiers ont été soumis à l'enquête en 2025, soit :

Constructions nouvelles	6
Petites constructions	5
Transformations intérieures, agrandissement	11
Démolition	3
Décadastration	0
Routes, ponts, passerelles et places publiques	1
Dispenses d'enquête	10
Constructions provisoires	0
Carrières d'Arvel	0
CFF	1
DP Lac Léman	1
Canton	0
Remplacement conduites	0
Plan affectation (PA)	0
Changement d'affectation	1
Autres	2

Le nombre de procédures soumises à autorisation est resté stable malgré une légère diminution. 12 demandes pour la mise en place de pompes à chaleur (PAC) ont été traitées en 2025, ainsi que 16 demandes pour la pose pour des panneaux solaires.



4.3.1.2. Oppositions

Les dossiers d'enquête traités ont fait l'objet de 20 oppositions :

Oppositions individuelles :	20
Oppositions collectives :	0
Remarques :	2

La Municipalité a levé 4 oppositions tandis que 9 ont été retirées après discussions avec les propriétaires. Le solde des oppositions n'est pas encore disponible, les dossiers étant encore en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

4.3.2. Divers

Relevons également que :

- 9 demandes de procédés de réclames permanents ont fait l'objet d'une autorisation
- 3 garages carrosseries ont été contrôlés lors des renouvellements de plaques professionnelles
- 5 établissements publics ont été contrôlés dans le cadre des renouvellements de licence ou d'ouverture d'établissements.

4.3.3. Commissions municipales

Commission municipale de construction

La Commission de construction s'est réunie pour un dossier.

Commission municipale de salubrité

La Commission de salubrité ne s'est pas réunie mais a répondu à deux demandes par courriel.

Commission municipale d'urbanisme

La Commission municipale d'urbanisme s'est réunie à une reprise.

Commission municipale du Bourg

La Commission du Bourg s'est réunie une fois.

Commission municipale de l'énergie

La Commission énergie s'est réunie à une reprise en 2025.

4.4. VIGNES

Quantitativement, la récolte de vin de la commune est en diminution par rapport aux années précédentes :

Récolte par cépage (2022–2025)

Année	Chasselas	Pinot noir	Garanoir	Total
2022	3'360 kg	1'126 kg	434 kg	4'920 kg
2023	3'970 kg	934 kg	489 kg	5'393 kg
2024	1'807 kg	0 kg	0 kg	1'807 kg
2025	1'633 kg	0 kg	0 kg	1'633 kg

L'année viticole 2025 a offert des conditions idéales, avec un printemps chaud et sec favorisant une vigne saine et sans mildiou. La floraison a été excellente et les vendanges, précoces, se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Les pluies de fin d'été n'ont pas affecté la qualité, jugée excellente par la filière. Les cépages ont globalement très bien tenu et les professionnels saluent un millésime particulièrement réussi (source : Office des Vins Vaudois – année viticole 2025 : les vendanges du cœur).

5. FORÊTS ET ALPAGES



Un départ à la retraite bien mérité pour Olivier et Huguette Yersin, amodiataires du chalet d'alpage du Col de Chaude.

5.1. FAITS MARQUANTS

5.1.1. Réfection de la route forestière Herniaulaz-La Braye

Démarrés en 2024, les travaux de réfection de la route forestière Herniaulaz-La Braye se sont poursuivis en 2025 afin de garantir un accès aux parcelles boisées et aux sentiers pédestres et assurer ainsi leur entretien. Une inauguration de tronçon rénové a été organisée par les communes partenaires à l'intention de la population le 27 septembre 2025.

Plusieurs imprévus ont marqué le chantier :

- un glissement supplémentaire a nécessité la réalisation d'un caisson.
- la stabilisation d'un mur de soutènement a dû être étendue à toute sa longueur.
- les caissons à remplacer étaient plus volumineux que sur les plans de construction initiaux.

Les coûts supplémentaires générés par ces travaux seront pris en compte dans le calcul de subventions cantonales. Pour la réalisation des ouvrages supplémentaires, l'équipe communale a dû fournir en urgence un important volume de bois afin de ne pas interrompre le travail de l'entreprise de terrassement.

5.1.2. Projet sylvicole 2025-2028

Issu du préavis 20/2024, le projet sylvicole 2025-2028 a démarré. Ce dernier permettra de poursuivre le travail d'entretien des forêts de protection de la Commune de Villeneuve durant quatre nouvelles années.

5.1.3. Nouveaux exploitants à l'alpage de Chaude

En septembre 2025, Olivier et Huguette Yersin ont définitivement tourné la clé de la porte du chalet d'alpage du Col de Chaude, sur les hauts de la commune. Après 29 ans d'activité, ces derniers ont décidé de profiter d'une retraite bien méritée. La Municipalité a signé un nouveau bail avec la famille Reymond. Les nouveaux exploitants effectueront leur première saison d'alpage à Chaude en 2026.

5.1.4. Réalisation d'un centre forestier aux Paquays

En 2025, une convention d'intention de mise à disposition d'une place de stockage en cas de catastrophes aux Paquays, pour du bois ou des matériaux issus de laves torrentielles, a été signée avec l'État de Vaud. Celle-ci prévoit une location annuelle, ainsi qu'une augmentation du taux de subventionnement du bâtiment du futur dépôt forestier.

Pour rappel, l'objectif est de rassembler les activités du Service des forêts communal, actuellement réparties sur plusieurs lieux, et améliorer par là même l'organisation du service et son efficacité. La future réalisation réunira :

- un hangar forestier (bureaux, vestiaires, ateliers, garages, stockage de matériel)
- un hangar à plaquettes (chauffage aux plaquettes commun avec le centre des Paquays et hangar de stockage de plaquettes)
- un hangar à bûches
- une place de stockage pour le bois.

5.2. ACTIVITÉ 2025

En 2025, l'équipe des forêts a effectué les tâches suivantes :

	2024	2025
Forêts Coupes normales et forcées (dégâts naturels), sylviculture, bois de feu, entretien du matériel, formation apprentis, manifestations.	4'417 h	5'202.45 h
Tourisme pédestre Entretien des sentiers et des places de pique-nique	968.25 h	511.75 h
Pâturages Débroussaillage, clôtures, réseau d'eau pour le bétail	17.25 h	14.75 h

Chalets, refuges Entretien, confection de tavillons	601.75 h	876.25 h
Routes Entretien courant, fauchage, débroussaillage, cours d'eau	435.5 h	931 h
Voirie, parcs et jardins Taille des arbres, déneigement, entretien divers, réalisations diverses, canapé forestier	792.75 h	664 h

En 2025, un machiniste a été engagé à 50% suite à l'achat d'un tracteur forestier. Ceci explique l'augmentation des heures en forêt et consacrées à l'entretien des bords de routes.

Dans le cadre des échanges d'heures avec Veytaux, 360 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Veytaux. Ces heures seront compensées durant l'année 2026.

5.3. COUPES 2025

5.3.1. Plan de gestion

Le plan de gestion qui a été approuvé par le Département de l'Environnement et de la Sécurité en 2020 prévoit une possibilité de coupes de 3'800 m³ par an dans les forêts communales et de 575 m³ par an dans les forêts privées.

Coupes propriétés Commune de Villeneuve	2025
Coupes dans projet sylvicole préavis 17/2019	1'449 m ³
Coupes courantes (budget)	395 m ³
Coupes forcées (budget)	95 m ³
Total propriété Commune de Villeneuve	1'939 m³
	(y compris parcelles privées 2'919 m ³)

Remarque : deux coupes ont dû être reportées à 2026 pour un volume de 1'352 m³.

L'équipe des forêts de la Commune de Villeneuve a coupé **687 m³** de bois en 2025, extraits avec le tracteur forestier. Les autres travaux, ainsi que le débardage, ont été confiés à des entreprises privées.

5.3.2. Projet sylvicole 2025-2028 (préavis 20/2024)

Récapitulatif des coupes 2025

Lieux et types de coupes	Volumes
Coupe Sous Erniaule / câblée	77 m3 Propriétés privées 483 m3
Coupe Chevalyre / hélico	68 m3
Coupe Chevalerette / hélico	0 m3 Propriétés privées 53 m3
Coupe Les Troncs / câblée	224 m3 Propriétés privées 315 m3
Coupe La Lunerie / câblée	660 m3
Coupe La Chevalyre / câblée	420 m3
TOTAL	1'449 m3 Propriétés privées 851 m3

Précisions :

Une coupe câblée de 988 m3, située sous Auféru, a été reportée au printemps 2026 en raison du retard pris sur les travaux de réfection de la route forestière de la Braye.

La coupe câblée de Montolivet (364 m3) a été reportée à janvier 2026 en raison d'un retard de l'entreprise concernée.

Pour rappel, les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements et de rajeunir la forêt de protection sur de longues distances, à partir de la route et à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

5.3.3. Coupes courantes et forcées (prévues dans le cadre du budget courant)

Lieux et types de coupes	Volumes
Coupe Les Chênaies, tracteur	Propriétés privées 129 m3
Coupe La Chevalleyre, tracteur	72 m3
Coupe Vuadens, tracteur	215 m3
Coupe Saviez	11 m3
Coupe Tronchenaz	24 m3
Coupe Lunerie et Auféru pour caisson	48 m3
Châblis (renversés par le vent et arbres secs aux bords de routes)	95 m3
Coupe pour chalet de Chaude (bois de feu)	25 m3
TOTAL	490 m3 Propriétés privées 129 m3

Précisions :

Les coupes des Chênaies de la Chevalleyre et de Vuadens bénéficient des subventions d'entretien des forêts de protection.

La coupe de la Lunerie et celle de Auféru ont été réalisées afin de fournir du matériau pour la confection de caissons en bois pour le soutènement de la route forestière. La fourniture du bois pour les ouvrages est subventionnée dans le cadre de la réalisation des travaux du préavis 13/2024.

5.3.4. Bois de feu

En 2025, 121 stères de bois de feu ont été vendues ou mises à disposition de sociétés.

5.4. JEUNES PEUPELEMENTS

Chaque année, des plantations sont réalisées. Il s'agit de convertir un peuplement qui ne dispose pas de porte-graines, d'assurer le rajeunissement naturel, enrichir le mélange (en prévision du réchauffement climatique ou en vue d'améliorer un biotope), d'introduire une essence économiquement intéressante ou de gagner du temps sur la couverture du sol, afin notamment de lutter contre les plantes invasives.

Les plantations suivantes ont ainsi été effectuées en 2025 :

Lieu de plantation	Quantité et essences
Coupe Chapuisot / câblée / 2024	180 arbres (tilleuls, érables, bouleaux, saules, épicéas).
Coupe La Joux Derrière / câblée / 2024	350 plants (érables sycomores et platanes, chênes, sapins, pins sylvestres, mélèzes, épicéas)
Coupe Les Chênaies / hélico / 2024	990 plants (érables sycomores et platanes, chênes, cerisiers, saules marsaults, bouleaux, noisetiers, sapins, mélèzes, épicéas)
Coupe Les Chênaies Sous Taluse / 2024	50 plants (érables sycomores et platanes, chênes, sapins, pins sylvestres)
TOTAL	1'570 arbres et buissons

5.5. CHÂTAIGNERAIE COMMUNALE

2025 a été une bonne année pour la production de châtaignes.

Les travaux d'entretien courant des parcelles communales ont été réalisés en partenariat avec l'APCV, l'Association des propriétaires de la Châtaigneraie de Villeneuve. Deux châtaigniers ont été remplacés dans la petite châtaigneraie de Chevalerettes et six châtaigniers ont été plantés au Terrau.

5.6. FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE

Les plantations nécessitent un fauchage annuel afin d'éviter qu'elles n'étouffent sous la végétation concurrente. Ce travail est effectué à la serpe ou avec une débroussailleuse, jusqu'à ce que les arbres aient dépassé la strate herbacée.

Fauchage 3 plantations nature et paysage	10'865 m ²
Fauchage 26 plantations forêts de protection	26'195 m ²
Fauchage châtaigneraie	3'894 m ²
Fauchages autres plantations hors forêts	5'400 m ²
Total surface de fauchage	46'354 m²

5.7. SOINS CULTURAUX

Les soins cultureux consistent à créer des éclaircies dans les jeunes forêts pour régler la mixité des essences et assurer un développement stable des arbres. En général, les arbres abattus restent à même le sol.

Soins cultureux Les Pierraires	3'100 m ²
Lutte contre les buddléias - ligne les Chênaies	9'500 m ²
Total	12'600 m²

Les soins cultureux aux Pierraires ont été réalisés dans le cadre du cours de formation sur les forêts de montagne, dispensé par le Centre de formation forestière du Mont-sur-Lausanne aux apprentis de 3^{ème} année.

5.8. LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

La lutte contre les néophytes (plantes envahissantes) a été effectuée dans les forêts de protection, et ponctuellement dans les zones urbanisées, par les Services des forêts et de la voirie.

Précisons que pour la partie de son territoire qui se situe en plaine, Villeneuve coordonne cette lutte contre les plantes envahissantes avec d'autres communes du Haut-Lac. Pour la partie montagneuse du territoire communal, elle mène ses actions au sein d'un groupe chapeauté par le Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut.

5.9. ENTRETIEN DES CHALETS ET ALPAGES

5.9.1. Amélioration structurelle des alpages

L'étude pour la réalisation des travaux d'amélioration structurels des alpages communaux s'est poursuivie en 2025 (selon préavis 10/2022). Elle s'est concentrée sur la mise aux normes des chalets de Chaude et de Plan d'Areine.

Les soumissions pour les travaux prévus sur ces chalets sont rentrées et les mises à l'enquête auront lieu début 2026. La mise aux normes de Chaude engendrera des coûts d'études et de réalisation importants, notamment pour maintenir l'accueil de touristes à la ferme, selon les normes de sécurité en vigueur.

En fin d'année 2025, lors de l'élaboration du plan d'investissements, la Municipalité a demandé de revoir à la baisse les coûts prévus pour les prochaines années sur les chalets. Elle a notamment enjoint le Service des forêts et alpages à augmenter les travaux réalisés par le personnel communal et à étaler ces derniers dans le temps.

Le Service des forêts a ainsi modifié son programme de travail 2025 et 2026 en ce sens. Il a évalué les besoins et relancé la fabrication de tavillons par le personnel communal.

5.9.2. Chalets : entretien courant

Chalet de Chaude, écurie

Des travaux de réparation sur la toiture en tavillons et sur les planchers d'écurie ont été réalisés par l'équipe des forêts. À la demande des agriculteurs, le bétonnage des deux allées d'écurie a été déplacé au chalet de Longevaux. Le but est de faciliter l'organisation de la traite durant les travaux prévus à Chaude, dans le cadre du futur préavis.

Chalet de Longevaux

Des trous dans le toit en tavillons ont été rebouchés dans l'attente des travaux de rénovation complets.

Les travaux de réfection de bétonnage de l'allée centrale des écuries ont été réalisés en partie par le service de voirie. La fin du bétonnage, ainsi que la réalisation des planchers par le Service des forêts, seront effectuées après la fonte des neiges 2026.

Un entretien de la piste d'accès au chalet a dû être fait par les services communaux afin de permettre le travail des agriculteurs. Malheureusement, les fortes précipitations de l'automne ont fortement endommagé le travail réalisé.

Chalet de la Joux Derrière

À la demande du ramoneur, l'équipe des forêts a réalisé la mise aux normes incendie de la protection des parois autour du fourneau situé au 1er étage.

Chalet de la Chevaleyre dessus

En vue de travaux d'entretien, une mise en ordre complète du chalet et de ses alentours a été effectuée. Les déchets ont été évacués par hélicoptère.

En fin d'année, une tempête a arraché une partie du toit de la bâtisse. Des mesures provisoires ont été prises. Des demandes d'offres sont en cours et l'ECA a été contactée en vue de couvrir les coûts des dégâts.

5.9.3. Alpages : entretien courant

La mise en place et le retrait annuel des conduites d'eau qui traversent des couloirs à avalanches ont été réalisés à Vuadens et à Plan d'Areine.

5.10. SENTIERS PÉDESTRES

511.75 heures ont été consacrées à des travaux d'entretien sur l'ensemble des sentiers de la commune.

Le Service des forêts constate cette année encore une nette augmentation de la fréquentation des chemins de randonnée pédestres.

5.11. ROUTES FORESTIÈRES

Comme chaque année, les travaux d'entretien courants ont été effectués (épierrage, fauchage, élagage...)

À l'image de 2024, les interventions de nettoyage ont été fréquentes pour retirer les déchets de jardins déposés en forêt ainsi que d'autres matériaux.

Pour la première fois, les travaux d'éparage des bords de routes ont été réalisés par le tracteur du Service des forêts. En décembre, des travaux d'élagage ont été réalisés avec le lamier sur la route du Col de Chaude. Ils se poursuivront en 2026.

5.12. COURS D'EAU

Plusieurs arbres tombés dans la Tinière et affluents ont été retirés afin d'éviter les embâcles.

La Municipalité collabore avec la Direction générale de l'environnement (DGE) à l'élaboration d'un projet de renaturation de l'Eau Froide dans le secteur en Jaquetan. La création d'aménagements (étangs) dédiés à la biodiversité est en cours d'étude. Les travaux débiteront en 2026 avec une coupe de bois conduite par l'équipe des forêts.

La Municipalité a mis à disposition le tracteur forestier et son chauffeur pour le nettoyage annuel des Grangettes.

Les aménagements pour l'assurance des personnes en charge des contrôles dans la Combe du Pissot ont été réalisés. Ces travaux d'entretien sont subventionnés par l'État de Vaud (DGE Eau). Précisons que cet accès est interdit au public pour des raisons de sécurité (forts risques de chutes de pierres).

5.13. CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX DIVERS

- Rénovation de la cabane en saule du Collège de la Tour-Rouge.
- Réalisation de panneaux d'affichage
- Réalisation de panneaux pour le cimetière
- Réparations diverses sur des podiums au bord du lac et sur le canapé forestier.

5.14. PERSONNEL & ÉQUIPEMENT

Un forestier bûcheron engagé à 50% a quitté le Service des forêts.

Le machiniste, engagé à 50%, est passé à un taux de 100%.

Le tracteur forestier et la remorque, mis en service en novembre 2024, ont atteint 1'400 heures de travail à la fin 2025.

L'équipe des forêts a mis à jour sa protection contre l'encéphalite à tiques en effectuant un rappel du vaccin.

Une visite de la foire forestière de Lucerne, avec les confrères de Montreux, a permis à l'équipe de Villeneuve de découvrir les dernières nouveautés, machines et équipement forestier notamment.

5.15. BIODIVERSITÉ

5.15.1. Abeilles

La production de miel communal a été bonne en 2025. Une action de promotion pour sa vente dans le Villeneuve Info a rencontré un énorme succès. Elle a permis d'écouler la totalité des pots.

5.15.2. Reptiles

Des travaux en faveur de la biodiversité ont été réalisés à Chenaux, dans la combe du Pissot. Les murs en pierres sèches ont été nettoyés pour les reptiles, tandis que des chandelles ont été créées pour la Rosalie des Alpes. Il s'agit de travaux complémentaires aux coupes en faveur des forêts de protection. Ils ont été entièrement subventionnés.

5.16. PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE

18 arbres du domaine communal ont été coupés pour des raisons principalement sanitaires ou sécuritaires. Une plantation compensatoire sera réalisée.

L'augmentation de la charge de travail due à l'application de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine arboré et paysager et son règlement a nécessité une réorganisation de la gestion des arbres sur le territoire communal. Le garde forestier s'occupera du conseil à la population et délivrera les préavis d'abattage. Un employé de la voirie et un jardinier seront en charge de la gestion des arbres, propriétés de la commune.

5.17. ÉVÉNEMENTS

Le Service des forêts a pu présenter les métiers de la forêt à des élèves dans le cadre d'une journée spécifique de présentation aux classes d'école, organisée par Économie Région Haut-Lac (ERHL) le 3 juin.

L'équipe a participé à la Fête de la Courge le 25 octobre, ainsi qu'à la mise en place et à l'animation de la fenêtre de l'Avent de la commune en décembre.

Le personnel du Service des forêts est venu en soutien au comité d'organisation de la Biennale de sculptures sur bois 2025.

Des plaquettes et du bois ont été mis à disposition de l'association des Chalets des Grenouilles, avec laquelle l'équipe des forêts a aussi organisé une vente de sapins de Noël.

5.18. PARC NATUREL RÉGIONAL GRUYÈRE PAYS-D'ENHAUT

Le Municipal en charge des forêts représente la commune au sein du Conseil du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Le garde forestier est membre du comité. Le temps que ce dernier consacre à cette activité est réparti entre les trois partenaires du triage (Veytaux, Villeneuve, canton). Sa présence permet à la commune d'être partie prenante lors des discussions en amont, puis lors de la réalisation de divers projets ayant trait à son territoire.

Une randonnée accompagnée sur le thème de la gestion des forêts et des lichens a été organisée au Col de Chaude à l'intention de la population le 30 août 2025.

Le Forum des forestiers du parc a mis à l'honneur le thème des feux de forêts en collaboration avec le SDIS du Haut-Lac. Une présentation du concept incendie des Monts d'Arvel a été effectuée par le bureau Sylvaplus pour l'occasion.

6. TRAVAUX



Fin des travaux relatifs à la réfection de la route de Valleyres.

6.1. FAITS MARQUANTS

6.1.1. Réfection de la route de Valleyres, seconde étape

Les travaux relatifs au remplacement des collecteurs, eau potable et Services industriels se sont achevés. La pose des revêtements définitifs a été réalisée en 2025 et le marquage routier a été effectué quelques semaines après. L'étape 2 est donc terminée.

6.1.2. Réfection de la chaussée rue de l'Ours – RC780

Faisant suite à l'approbation du préavis 17/2024, les travaux de réfection de la chaussée dans le carrefour rue de l'Ours – RC780 (place de la Laiterie) ont été entrepris en 2025. Ils ont eu lieu sans perturbation sur le trafic routier grâce à une circulation en alternance, régulée par des feux de circulation.

La pose des revêtements de finition sera réalisée en 2026. Les marquages routiers et la signalisation seront eux aussi effectués ultérieurement.

6.1.3. Réfection des places de jeux de l'Ouchettaz et des Marines

Place de l'Ouchettaz

En 2025, l'équipe de la voirie a effectué quelques travaux autour de la place de jeux de l'Ouchettaz. Ils ont remplacé la haie (3ème étape de travaux) autour du parc et ont posé une nouvelle bordure en granit, permettant la délimitation de l'endroit. Les balançoires basculantes, qui étaient en mauvais état, ont été remplacées. Les fondations et la surface de chute ont également été refaites. Des travaux en vue du renouvellement d'une deuxième série de jeux ont été inscrits au budget 2026.

Place de jeux des Marines

Un projet de réfection et de renouvellement des jeux avait été mis à l'enquête en 2024. L'équipe a ainsi pu démarrer les travaux à l'automne 2025. La suite du chantier se poursuivra en 2026.

6.1.4. Stations de relevage et de pompage

Les importants travaux de réfection de la STREL (Station de relevage de l'Eau Froide), se sont poursuivis durant l'année 2025. Au programme notamment : le remplacement du tableau électrique général, lequel n'était plus aux normes, la révision des moteurs des vis d'Archimède, le remplacement des toitures des locaux et l'installation de panneaux solaires (voir détail dans le préavis 05/2024). Les dernières finitions auront lieu début 2026.

6.1.5. Remplacement des eaux claires et eaux usées à la place du Temple

Prévues dans le cadre du préavis 15/2024, les opérations de remplacement des collecteurs eaux claires et eaux usées à la place du Temple se sont achevées en 2025. La réfection du chemin pédestre et de l'éclairage public a été réalisée. Les pompes de relevage fonctionnent et sont sous alarmes intégrées au réseau de stations de pompage.

Le Service des travaux a procédé à d'autres interventions de curage des eaux claires et eaux usées en fonction des besoins en fin d'année 2025. Des canalisations ont également été remplacées dans le cadre de travaux routiers.

6.1.6. Remise en état de la piscine suite aux inondations

Les travaux de remise en état de la machinerie, consécutifs aux inondations survenues à l'automne 2024, ont entraîné un décalage de trois semaines de l'ouverture de la piscine communale. Le montant total des interventions s'est élevé à 333'730 francs. Une part importante des frais a été prise en charge par l'Établissement cantonal d'assurance (ECA). Ces travaux ont porté principalement sur la machinerie et sur les systèmes de commande des installations techniques situées au sous-sol.

Pas moins de 11 entreprises spécialisées sont intervenues dans des domaines variés, tels que le nettoyage après sinistre, le pompage, la filtration, la serrurerie, la peinture ou encore les installations solaires, témoignant de l'ampleur et de la complexité des opérations nécessaires.

En parallèle, une étude de sécurisation a été menée en collaboration avec l'ECA afin de prévenir tout nouvel incident. Plusieurs mesures immédiates ont été mises en œuvre, notamment la construction d'un mur de protection et le rehaussement d'un canal de ventilation. Une demande de subvention complémentaire sera déposée auprès de l'ECA dans le but de financer les travaux supplémentaires nécessaires à la sécurisation définitive des installations techniques.

6.2. PERSONNEL

M. Teixeira Bruno a été engagé au 1er octobre 2025. Ce dernier était placé temporairement par le chômage depuis le début de l'année 2025. Son travail et sa personnalité ont convaincu et un engagement en CDI a été officialisé. Il remplace M. Gjota Rame, parti en retraite anticipée.

M. Samuel Tanadini a été engagé comme jardinier paysagiste au 1er juin 2025. Il remplace M. Reixinger qui avait postulé et obtenu le poste de maçon, toujours au sein du service de voirie.

M. Florian Parasole a été engagé comme maçon au 1er septembre 2025. Il remplace M. Reixinger, qui a quitté son poste pour retourner dans une entreprise privée, après avoir intégré l'équipe de maçonnerie.

6.3. TRAVAUX DIVERS

6.3.1. Rives du lac

En 2025, seuls des travaux légers d'entretien ont été réalisés.

6.3.2. Lac et cours d'eau

Comme chaque année, des travaux de curage ont eu lieu dans les canaux d'évacuation des eaux claires de la Zone industrielle. En 2025, le canal CFF et le fossé autoroute A9 ont été curés. Précisons que les boues sont transportées par train pour être traitées en décharge et que les travaux sont réalisés en période hivernale, pour perturber le moins possible la faune et la flore.

6.3.3. Parcs et jardins

Renouvellement de l'arborisation du parc urbain (Ouchettaz)

Lors de l'année 2025, la voirie a procédé au remplacement de nombreux arbres et arbustes en fin de vie, notamment le long des Quais, entre le Débarcadère et le Port de l'Ouchettaz.

Les travaux ont été réalisés en collaboration avec des entreprises mandataires, sous la supervision du garde forestier.

6.4. TRAITEMENT DES DÉCHETS

6.4.1. Déchets collectés en 2025

	Poids en tonnes - 2024	Poids en tonnes - 2025
Ordures ménagères	1'202	1'191
Objets encombrants	206	211
Déchets compostables	323	294
Papiers + cartons	372	344
Verre	206	203
Métaux	23	23
Huiles minérales et végétales	2	1
Total	2'334	2'267
Population résidente au 31 décembre	6'101 habitants	6'124 habitants

6.4.2. Groupe technique

Le groupe technique de la gestion des déchets s'est réuni une fois, le 26 août 2025.

6.5. PISCINE

6.5.1. Ouverture et fréquentation

La saison 2025 a débuté le 29 mai avec trois semaines de retard en raison des travaux liés aux inondations de l'automne précédent. Elle s'est achevée le 14 septembre. La fréquentation s'est révélée satisfaisante et les recettes ont augmenté par rapport à 2024, confirmant l'attractivité du site.

	2025	2024	2023
Nombre d'entrées pour la saison	51'425	35'947	45'201

Aucun incident majeur n'est survenu, même si une hausse des incivilités a été observée, entraînant la mise en place de nouvelles procédures d'intervention. Les intempéries ont provoqué quelques dégâts nécessitant des interventions ponctuelles.

Malgré un sous-effectif dû à plusieurs absences, l'équipe a démontré une forte cohésion et un engagement constant. Les animations, collaborations scolaires et activités de prévention, ont également contribué au succès de la saison.

Température moyenne de l'eau durant la saison

- 20,5 C° en mai (18,5 C° en 2024)
- 23,8 C° en juin (20,8 C° en 2024)
- 23,3 C° en juillet (22,7 C° en 2024)
- 23,5 C° en août (23,9 C° en 2024)
- 20,6 C° en septembre (19,6 C° en 2024)

6.5.2. Maintenance et réfection

Plusieurs interventions techniques ont été nécessaires en 2025, notamment en raison de dysfonctionnements des systèmes de traitement de l'eau, corrigés au fil de la saison.

D'autres interventions ont été menées pour améliorer les infrastructures de la piscine :

- La surface située sous et autour des tables de ping pong a été recouverte de gazon en rouleau afin d'améliorer le confort et l'esthétique de cette zone.
- De nouvelles grilles d'écoulement ont été posées autour du bassin principal, environ un mois après l'ouverture, en remplacement des dispositifs provisoires.
- Les poutres en bois des vestiaires hommes et femmes, ainsi que celles des WC, ont été remplacées et équipées d'une protection supplémentaire en aluminium.
- Des portes coulissantes en bois ont été installées pour fermer les vestiaires et les douches, améliorant ainsi l'intimité et le confort des usagers.
- Les cinq pédiluves du grand bassin ont été repeints, tout comme les murets situés côté lac et côté buvette.
- Le dallage a été rénové devant les pédiluves de la pataugeoire, facilitant l'accès à l'aire de jeux aquatique.

Des travaux d'entretien ont été effectués, tandis que d'autres améliorations sont planifiées pour 2026.

6.6. PORT

Au 31 décembre 2025, le nombre de personnes inscrites sur liste d'attente pour des emplacements au port était le suivant :

Sur l'eau :

- Villeneuvois : 63
- Extérieur : 187

Sur terre :

- Villeneuvois et extérieur : 36

Divers petits travaux de rhabillage sur la digue de l'Eau Froide ont été réalisés, comme c'est régulièrement le cas chaque année.

6.7. ÉCLAIRAGE PUBLIC

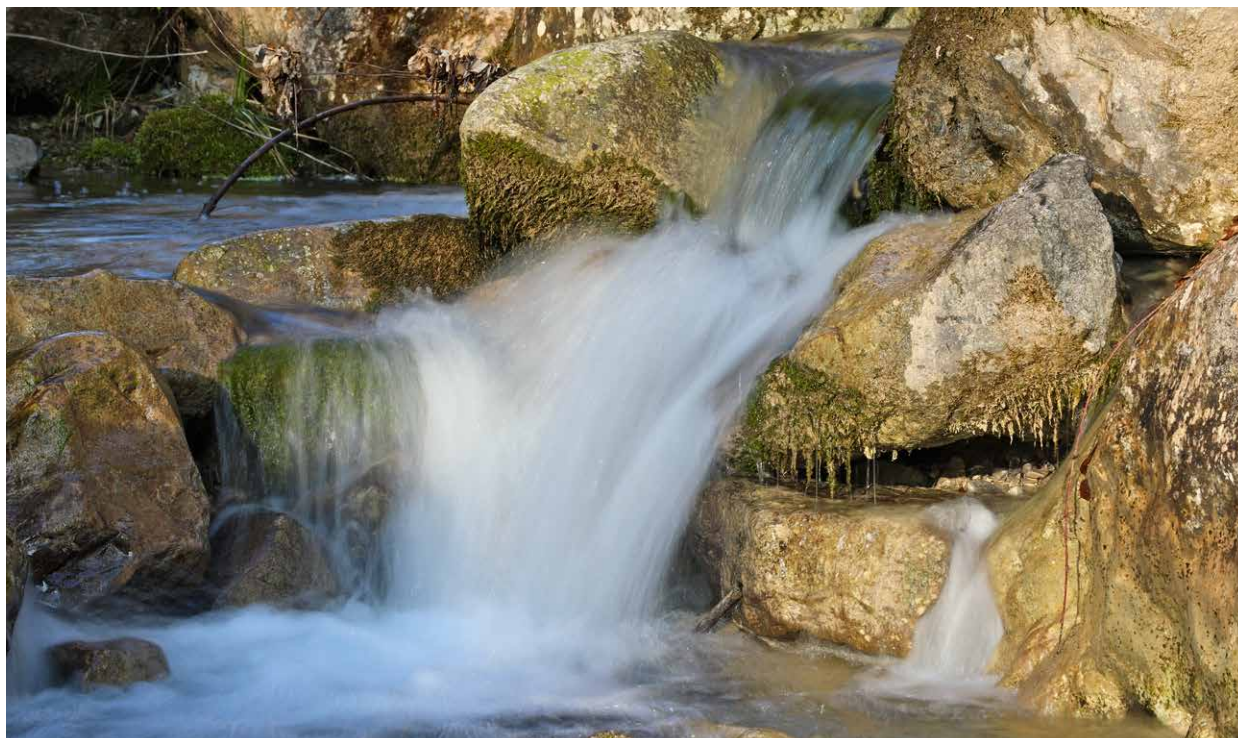
L'équipe de voirie a remplacé 20 mâts en mauvais état dans la zone de la Plage des Marines entre 2024 et 2025. Un renouvellement annuel a en effet été programmé suite au contrôle général réalisé en 2022.

Quelques mâts dans la zone du port et dans d'autres endroits de la commune ont également été changés, ces derniers ayant été endommagés par des accidents de la circulation.

6.8. VÉHICULES

En 2025, le service a effectué les travaux d'entretien courant des véhicules.

7. SERVICE DES EAUX



7.1. FAITS MARQUANTS

7.1.1. Production d'eau

L'année 2025 a été caractérisée par des périodes assez sèches, suivies de précipitations soutenues. Les apports d'eau du Vallon de la Tinière ont permis de maximiser la production d'eau et ainsi diminuer les achats à EPUDHEL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut-Lac).

Le réseau interconnecté des communes d'EPUDHEL et le système de pompage ont permis d'assurer la distribution d'eau sur le territoire communal en période d'étiage.

Achat d'eau en m³

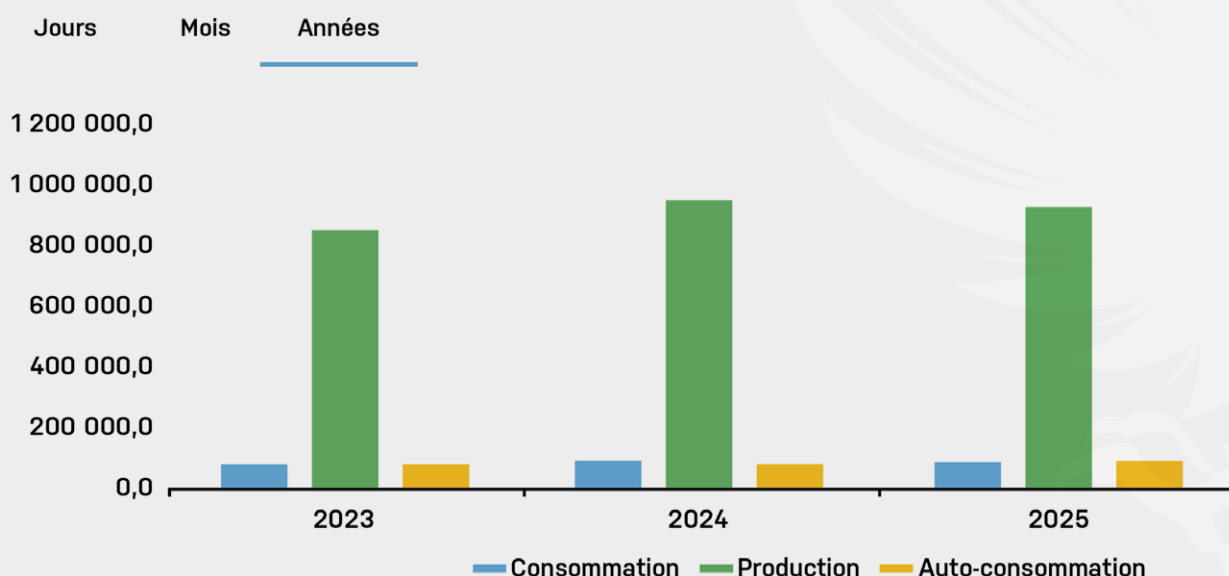
Trimestre	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1er	170'713	54'619	59'215	28'985	44'070	28'504	8'370	17'620	7'769
2e	171'154	87'611	98'275	53'369	57'890	48'161	37'504	6'538	46'949
3e	144'077	181'930	108'178	115'364	89'508	151'135	64'473	64'211	73'154
4e	92'143	135'734	22'604	75'256	83'369	29'454	38'234	43'884	27'073
	578'087	459'894	288'272	272'974	274'837	257'254	148'581	132'253	154'945

7.2.1. Mesures d'économie

Afin d'économiser et diminuer l'achat d'eau à EPUDHEL, la mesure de fermeture des fontaines en période hivernale a été reconduite. Le Service des eaux étudie des alternatives comme la mise en place de vannes automatiques, lesquelles permettraient la fermeture automatique de l'eau des fontaines à certaines heures de la nuit. Cette solution a aussi pour avantage de limiter le bruit lors de l'écoute du réseau d'eau, lorsqu'il s'agit de découvrir et chercher d'éventuelles fuites.

7.2.3. Production d'électricité

Le turbinage de l'eau potable a connu une année hydraulique très favorable avec des précipitations régulières durant l'année. Bien que les périodes de précipitation aient été un peu différentes, la production est restée assez similaire à 2024 avec un peu plus de 940'000 kWh.



7.2. RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

7.2.1. Fuites d'eau – réseau communal

Le service a dû intervenir à plusieurs reprises pour résoudre des fuites d'eau sur le réseau. Des remplacements de conduites de différents diamètres (PE 160, PE 90, PE 125) ou la pose de manchons de réparation en fonte ou en amiante-ciment ont été effectués. Ces mesures ont permis de garantir la continuité de l'alimentation en eau et de limiter les pertes sur le réseau.

7.2.2. Fuites d'eau – branchements privés

Les travaux liés aux branchements privés ont occupé une part importante des interventions. Relevons notamment la pose d'une vanne et bouchon pour l'alimentation du pavillon du Collège Tour Rouge, la mise hors service d'une conduite vers une fontaine, ainsi que la création de nouveaux branchements, notamment à l'avenue des Châtaigniers et à la rue de l'Eau Froide. Plusieurs fuites sur des branchements individuels ont également été résorbées dans divers secteurs, garantissant une alimentation fiable pour les usagers concernés.

7.2.3. Entretien des appareillages et des réservoirs

En parallèle, les équipes ont réalisé l'entretien annuel des appareillages, comprenant la révision des vannes Clayton, la maintenance des déshumidificateurs des réservoirs, l'entretien des pompes de Carteraz et la résolution de divers défauts techniques, notamment sur une sonde de température. Une vingtaine d'installations ont par ailleurs été équipées de nouveaux compteurs ou modules, participant ainsi à la modernisation progressive du parc de comptage.

Les installations spécifiques n'ont pas été oubliées, avec la rénovation complète des conduites de la fontaine de la Calabre, incluant la chambre et son appareillage notamment. Enfin, les réservoirs du Pissot, de Chânoz, du Crêt 1 et 2 et du Cimetière, ainsi que les sources du Vallon de la Tinière, Files, Pré la Joux et Joux derrière, ont fait l'objet de nettoyages annuels et indispensables pour assurer la qualité de l'eau potable distribuée.

L'ensemble de ces interventions a permis de maintenir une infrastructure robuste et fiable, garantissant un approvisionnement en eau potable conforme aux exigences sanitaires et sécuritaires.

7.3. MESURE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les données sont disponibles sur le site internet de la commune : www.villeneuve.ch. Pour des renseignements complémentaires, il est possible de se rendre sur : <https://trinkwasser.ch>.

7.4. PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Relevons également que depuis 2025, Romande Énergie applique un système de reprise trimestriel pour l'électricité injectée dans le réseau. Ce prix concerne toutes les productions renouvelables de petite puissance : solaire, biomasse, mini hydraulique, y compris le microturbinage de la Tinière.

Prix de reprise 2025 (ct./kWh, hors TVA)

Trimestre	Prix de base	Prix avec garantie d'origine (GO)
T1	9.65	10.15
T2	8.26	8.76
T3	8.65	9.15
T4	9.52	10.02

Ces prix s'appliquent aux installations ≤ 3 MVA et ≤ 5 GWh/an, ce qui inclut toutes les installations communales. Les GO ajoutent 0.5 ct/kWh si l'installation est certifiée (via Pronovo).

Précisons qu'un modèle national harmonisé entrera en vigueur dès 2026. Ce dernier aura notamment les effets suivants :

- une mise à jour des prix tous les 3 mois. Ceux-ci seront publiés par l'OFEN
- l'introduction d'un prix minimal légal de rachat (il sera de 6ct/kWh pour Villeneuve)
- les garanties d'origine ne seront plus rachetées par Romande Énergie.

8. FORMATION ET JEUNESSE



8.1. FAITS MARQUANTS

8.1.1. Construction du nouveau bâtiment scolaire à la Tour-Rouge

Durant l'année 2025, le site de la Tour-Rouge a accueilli le chantier du nouveau bâtiment scolaire. Pour rappel, ce dernier abritera notamment les locaux de l'ASPIHL, la bibliothèque scolaire et neuf salles de classe. De quoi offrir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage sur le site de l'établissement scolaire. Malgré les nuisances sonores et la diminution de la surface du préau, les activités scolaires ont pu avoir lieu dans des conditions globalement adéquates

8.1.2. Camion piscine

Durant cinq semaines, en septembre et octobre, les élèves de 3P et 4P de Villeneuve et de Roche ont eu l'opportunité de suivre des leçons de natation dans le camion-piscine installé sur le parking du Collège Lac.

Plus de 120 élèves ont ainsi pu bénéficier de cette expérience. L'ASPIHL a financé l'infrastructure, ce qui a contribué à la réussite du projet, salué par différents médias.

8.2. ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE VILLENEUVE HAUT-LAC

8.2.1. Effectifs

Au 31 décembre 2025, 713 élèves résidant à Villeneuve étaient scolarisés dans l'Établissement primaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac.

Des 75 classes de l'établissement, 51 se trouvent à Villeneuve, réparties entre le Collège de la Tour-Rouge et le Collège du Lac.

8.2.2. Encadrement

155 membres du corps enseignant et 16 assistantes à l'intégration s'occupent au quotidien de l'ensemble des élèves de l'établissement.

Aux côtés des membres du corps enseignant, d'autres professionnels apportent leur soutien aux élèves :

- 1 infirmière scolaire
- 1 éducatrice en milieu scolaire
- 1 conseillère école-famille (financement par l'ASPIHL)
- 4 PPLS (psychologue, psychomotricienne, logopédiste en milieu scolaire)
- 1 conseillère en orientation professionnelle

Ces personnes, dans leurs fonctions respectives, se préoccupent de la santé, du bien-être, de la sécurité, de la réussite scolaire des élèves et de leur projet professionnel.

8.2.3. Bibliothèque scolaire

Provisoirement logée à côté de la salle de gymnastique, dans l'attente de la fin de la construction du nouveau bâtiment scolaire, la bibliothèque est gérée par une bibliothécaire et une agente en information documentaire.

8.2.4. Activités scolaires

En parallèle à l'enseignement des différentes disciplines scolaires, un nombre important de projets et d'actions de prévention a été organisé pour les élèves par divers partenaires. En voici quelques exemples :

- cours de prophylaxie dentaire
- animations sur le thème des énergies
- séances sur la prévention des incendies, des dangers de la route, des dangers d'internet et des réseaux sociaux
- cours d'éducation sexuelle
- visites en entreprises, au salon des métiers à Lausanne et aux SwissSkills à Berne
- participation au Speed Recruiting du Chablais.

8.2.5. Camps et sorties

En plus des courses d'école, des sorties et des camps ont été proposés aux élèves de l'établissement. Ces activités leur ont permis de développer et d'enrichir leurs compétences sociales, de pratiquer une activité physique et d'approfondir leur apprentissage au contact de leur environnement et de la nature.

Hiver :

- 3 journées de ski pour les classes de 6P, à Villars-sur-Ollon
- 1 journée à la neige pour les classes de 11S : ski et activités en lien avec la neige et la glace, à Leysin
- 1 camp de ski pour les classes de 9S, à Ovronnaz, aux Diablerets et à Leysin
- 1 camp de ski pour les classes de 7P et de 8P de Villeneuve, à Villars-sur-Ollon et Ovronnaz

Printemps :

- 1 sortie découverte du Lausanne-Sport pour les classes du Cycle 3
- 1 camp pour les classes de 5P de Villeneuve, aux Diablerets et à Leysin
- 1 visite du Fort de Chillon pour les classes de 11S
- 1 camp artistique pour les élèves de l'OCOM théâtre et les chœurs primaire et secondaire, ainsi que l'orchestre de l'école de musique, à Waddilove
- 1 spectacle « ActaPalabra » pour les classes de 5P, au Théâtre Le Reflet à Vevey
- 1 camp pour les classes de 7P et de 8P de Roche, à Fiesch
- 1 camp de fin de scolarité pour les classes de 11S

Automne :

- 1 camp en étoile pour les classes de 5P de Roche, à Broc, à Gletterens et au barrage de la Grande Dixence
- 1 camp à thèmes pour les classes de 10S :
 - TOP Chef : cuisine, présentation des mets et travail sur le goût, à Leysin
 - Tour à vélo : descente du Rhône, de Obergesteln (Fiesch) à Villeneuve
 - Raquettes : ping-pong, tennis, squash, padel
 - Nautique : voile, activités nautiques et culturelles, à Gland
 - Artistique : land art, impressions, exposition, aux Cluds
 - « Bouge – crée – joue » : graffiti, écriture, photo, soufflage de verre, cirque
 - Autour des Muverans : marche en montagne, couchage en cabane
 - Échange linguistique à Kaisersesch (Allemagne)
- 1 sortie guidée au Château de Chillon pour les classes de 9S
- 1 visite au Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) de Lausanne pour les classes de 7P de Villeneuve
- 1 séance cinéma pour les classes de 8P dans le complexe Cosmopolis à Aigle. Film projeté : « Sauvages ».

8.2.6. Durabilité

Une enseignante spécialement formée propose tout au long de l'année des activités en lien avec la durabilité. En 2025, l'accent a été mis sur la gestion des déchets. En juin, grâce aux efforts fournis et aux actions entreprises, l'établissement a obtenu le label Éco-schools.

8.2.7. Promotions et fêtes des écoles

Durant la semaine du 23 au 27 juin, plusieurs fêtes ont animé les différentes communes, marquant la fin de l'année scolaire et permettant aux élèves de célébrer ce moment hors du cadre de la classe.

En raison d'un effectif d'élèves en fin de scolarité particulièrement élevé, la cérémonie des promotions s'est tenue en deux temps, à la salle de la Rotzérane à Roche, le jeudi 26 juin. À cette occasion, 143 élèves ont reçu un certificat ou une attestation de fin de scolarité, marquant ainsi l'aboutissement de leur parcours scolaire. Parmi eux, 82 sont domiciliés à Villeneuve.

9. ACTION SOCIALE



9.1. FAITS MARQUANTS

9.1.1. Engagement de deux nouveaux TSP

En 2025, deux Travailleurs sociaux de proximité ont rejoint la commune : Julien Furnari en mars et Samuel Ribeiro en septembre. L'arrivée de ces deux nouveaux professionnels sur une même année a impliqué une phase d'adaptation et de prise de repères, tant sur le plan territorial que dans les dynamiques partenariales et les pratiques de travail.

Cette période a nécessité un investissement conséquent dans la transmission des informations, la construction de repères communs et l'harmonisation des pratiques, afin d'assurer une continuité et une cohérence dans l'accompagnement des jeunes. Elle a également eu lieu dans un contexte marqué par l'ouverture et la mise en place progressive de Vill'OCentre, nouveau lieu central pour le travail social de proximité.

L'appropriation du territoire, la création de liens avec les jeunes et les partenaires, et le développement des accueils à la Maison de quartier a représenté un enjeu majeur. Cette phase exploratoire et réflexive a permis de poser des bases solides pour le fonctionnement des TSP et le déploiement des actions à venir.

9.1.2. Ouverture de Vill'OCentre

L'ouverture de Vill'OCentre a représenté un changement significatif dans l'organisation des tâches des Travailleurs sociaux de proximité. La Maison de quartier, qui accueille désormais leur espace de travail, a été pensée comme un lieu de rencontre et de référence pour la jeunesse de la commune et de la région. Dans ce contexte, il a été confié aux TSP la mise en place et la gestion d'accueils destinés aux enfants et aux jeunes, afin de proposer un espace accessible, identifiable et sécurisant.

Ces accueils se déroulent en dehors des temps scolaires, du lundi au vendredi, et fonctionnent selon le principe de la libre adhésion. Ils sont gratuits, ne nécessitent pas d'inscription préalable et permettent aux jeunes de venir et de repartir librement durant les horaires d'ouverture. Ce mode de fonctionnement suppose une certaine autonomie, en particulier pour les adolescents, et ne convient pas systématiquement aux plus petits. Il offre toutefois un cadre sécurisant, assuré par la présence de professionnels, dans lequel les jeunes peuvent expérimenter les relations sociales, le respect du cadre et la vie citoyenne.

9.2. TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

9.2.1. Introduction

Le service du Travail Social de Proximité (TSP) de Villeneuve a pour mission d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs lieux de vie et de fréquentation, en favorisant le lien social, la prévention et le vivre-ensemble. Les actions des TSP reposent sur une présence éducative régulière, basée sur la relation, la confiance et la continuité.

La nouvelle maison de quartier Vill'OCentre constitue un lieu central d'accueil et de référence pour les TSP, permettant de proposer des espaces sécurisants, des temps d'échange et des activités favorisant la participation et l'autonomie des jeunes. En complément de cette présence, les TSP agissent également dans l'espace public et s'inscrivent dans une dynamique de travail en réseau avec les partenaires communaux et institutionnels.

À travers des accueils, des actions collectives et des accompagnements individuels, ils contribuent à soutenir les jeunes dans leurs parcours et à répondre aux enjeux socio-éducatifs du territoire communal.

9.2.2. Accueil à Vill'OCentre

Afin de dynamiser les accueils à Vill'OCentre et de favoriser la fréquentation, plusieurs actions complémentaires ont été mises en place au cours de l'année 2025.

Des temps de « Récré'Action », développés en collaboration avec les écoles, ont notamment été instaurés. À ce titre, une présence a été assurée à cinq reprises par les deux TSP lors du 1er semestre 2025 - 2026, dans la cour du Collège de la Tour-Rouge, durant les

temps de récréation. Ces interventions, accompagnées de moments conviviaux autour de sirops et de collations simples, visaient à instaurer un premier contact informel, et à permettre aux jeunes de mettre un visage sur les professionnels et faciliter une première venue à Vill'OCentre.

Parallèlement, la présence sur les réseaux sociaux a été dynamisée afin de renforcer la visibilité des accueils, diffuser les informations pratiques et valoriser les animations proposées. La mise en place d'un programme d'activités hebdomadaire a également permis d'améliorer la lisibilité des temps d'accueil et des animations, facilitant ainsi l'adhésion et la participation des jeunes.

L'accueil à la Maison de quartier joue un rôle central dans la création de lien avec les jeunes. La fréquentation observée montre que ces derniers sont preneurs d'un lieu identifié, accessible et sécurisant, dans lesquels ils peuvent être accueillis, écoutés et reconnus. Ce travail de lien constitue une base essentielle à partir de laquelle peuvent se développer de nombreux éléments positifs, tant sur le plan de la prévention, de l'accompagnement, que de la participation des jeunes à la vie du lieu et de la commune.

L'ensemble de ces actions a ainsi contribué à faire connaître Vill'OCentre, à renforcer son attractivité et à dynamiser la fréquentation, tout en maintenant une présence éducative continue et porteuse de sens.

9.2.3. Suivis individuels

Plusieurs suivis individuels ont été initiés l'an dernier et sont toujours en cours. Ils ont trait essentiellement à la réinsertion socio-professionnelle des jeunes. Ces accompagnements portent notamment sur le soutien à la recherche de formation, d'emploi ou sur l'orientation vers des dispositifs adaptés.

Une partie des mandats suivis en 2025 s'inscrit dans la continuité de situations initiées par les précédents Travailleurs sociaux de proximité. La reprise de ces suivis a nécessité un temps d'appropriation des situations et de reconstruction du lien éducatif, inhérent à tout changement de professionnels.

Le fait que les deux TSP soient arrivés récemment a impliqué un temps nécessaire à la création d'une relation de confiance et de repères, éléments essentiels à la qualité des accompagnements individuels. Cette phase de consolidation constitue une étape importante pour assurer la continuité et la pertinence du travail mené auprès des jeunes.

Par ailleurs, au vu de l'accent mis sur le développement et la dynamique d'accueil à Vill'OCentre, il est attendu que de nouveaux suivis individuels émergent progressivement à partir de ce lieu, à mesure que les liens se renforcent et que Vill'OCentre s'affirme comme espace de référence et de confiance pour les jeunes.

9.2.4. Collaborations

Le travail de prévention, d'insertion et d'accompagnement mené par les Travailleurs sociaux de proximité repose sur une collaboration étroite avec de nombreux partenaires, qui constituent des acteurs essentiels de la vie communale ou des ressources précieuses

pour la jeunesse villeneuvoise. Ce travail en réseau permet d'assurer une meilleure cohérence des actions, de renforcer la complémentarité des interventions et d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées.

Les liens avec le Conseil d'établissement et les établissements scolaires occupent une place centrale dans cette dynamique. Ces collaborations favorisent les échanges d'information, la coordination autour de situations individuelles ou collectives et la mise en place d'actions communes, notamment en lien avec la prévention, le bien-être des jeunes et la création de ponts entre l'école et le travail social de proximité.

L'Observatoire de la cohabitation constitue également un lieu de collaboration important, permettant de partager des observations de terrain, d'anticiper certaines tensions et de réfléchir collectivement aux enjeux liés au vivre-ensemble et à l'utilisation des espaces publics.

Le GLAJ (association faîtière des organisations de jeunesse du canton) et la plateforme TSP représentent des ressources précieuses pour les TSP, tant sur le plan du réseau professionnel que de la formation. Ils offrent notamment un accès à des formations continues ainsi qu'à des focus thématiques en lien avec des enjeux d'actualité, contribuant à l'évolution et à l'actualisation des pratiques professionnelles.

Le dispositif « On en parle » s'inscrit dans une démarche de prévention par les pairs, en particulier dans l'espace public. En 2025, ce projet a été mis sur pied notamment à la gare de Villeneuve, durant le Montreux Jazz Festival, afin de renforcer la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes dans un contexte festif.

L'ensemble de ces collaborations permet aux Travailleurs sociaux de proximité de s'inscrire dans une logique de réseau essentielle, favorisant la qualité des accompagnements, la prévention et le développement d'actions cohérentes au bénéfice des jeunes et de la communauté villeneuvoise.

9.2.5. Projet LIFT

Le projet LIFT est une initiative nationale qui vise à accompagner les jeunes dans la transition entre la fin de la scolarité obligatoire et le monde du travail, en leur offrant une immersion professionnelle encadrée et un soutien concret dans l'exploration des milieux professionnels. Il s'adresse principalement aux élèves en fin de parcours scolaire et propose des places de travail hebdomadaires au sein d'entreprises ou d'institutions, permettant aux jeunes de découvrir différents métiers, de développer des compétences sociales et organisationnelles, et d'aborder avec confiance leur future orientation professionnelle.

Dans ce cadre, le rôle des Travailleurs sociaux de proximité est de soutenir les jeunes dans la recherche et l'accès à ces places de stage ou de travail, en mobilisant le réseau local de partenaires, d'entreprises et d'acteurs institutionnels. Les TSP assurent la mise en lien entre les jeunes et les structures susceptibles de proposer des expériences professionnelles adaptées, tout en maintenant une coordination étroite avec les acteurs scolaires.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention du décrochage scolaire et de promotion de l'insertion professionnelle, en complément aux autres actions éducatives menées au bénéfice des jeunes de la commune.

9.2.6. Camps

Au cours de l'année 2025, plusieurs camps et stages thématiques ont été proposés, permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités variées, accessibles et attractives, tout en favorisant la découverte, la participation et le vivre-ensemble.

Des camps multisports ont été organisés en avril et en juillet, en collaboration avec l'association MS Sports. Ces camps ont permis aux participants de pratiquer différentes disciplines sportives dans un cadre structuré, favorisant l'activité physique, la coopération et le respect des règles.

Durant la période estivale, une collaboration avec Snick le clown a permis de proposer une animation originale autour d'une bulle en plastique géante à la piscine de Villeneuve, offrant un moment ludique et fédérateur pour les jeunes fréquentant le site. Cette collaboration s'est poursuivie avec l'organisation d'un stage de cirque en août, permettant aux participants de découvrir différentes disciplines du monde circassien et de développer leur créativité, leur confiance en soi et leurs compétences motrices.

Enfin, un camp de danse a été organisé en octobre, également en collaboration avec MS Sports, proposant une activité artistique et corporelle favorisant l'expression, l'engagement et la cohésion de groupe.

L'ensemble de ces camps et stages - multisports, cirque, animation aquatique et danse - a contribué à diversifier l'offre proposée aux jeunes, à renforcer l'attractivité des actions menées et à soutenir des expériences positives favorisant le lien social et la participation.

9.2.7. Sports en salle

Les activités de sport en salle ont lieu dans les deux salles de gymnastique de la Tour-Rouge et s'adressent à différents groupes d'âge. Les accueils sont organisés de 13h30 à 15h30 pour les plus jeunes, et de 13h à 16h pour les plus grands, offrant un cadre structuré et accessible durant l'après-midi du mercredi.

Dès les premières semaines, les Travaillleurs sociaux de proximité ont identifié un manque de cadre et de cohérence dans le fonctionnement des sports en salle, qui ne correspondait pas pleinement à la vision éducative portée par le travail social de proximité. Face à ce constat, une réflexion approfondie a été menée avec l'équipe d'auxiliaires, afin de poser une philosophie commune, de clarifier les règles, les valeurs et le cadre d'intervention.

Ce processus a nécessité du temps, des échanges et des ajustements, tant sur le plan organisationnel que relationnel. Il a permis de renforcer la gestion de l'équipe encadrante, d'harmoniser les pratiques et d'assurer une présence éducative plus cohérente sur le terrain. Les effets de ce travail sont aujourd'hui visibles, avec un cadre mieux identifié et des dynamiques plus apaisées.

Actuellement, ce sont environ 40 jeunes qui fréquentent régulièrement les salles de sport le mercredi après-midi. Cette fréquentation soutenue témoigne de l'attractivité des activités proposées et de la pertinence du cadre mis en place, qui permet de concilier pratique sportive, respect des règles et accompagnement éducatif.

9.2.8. Ateliers

Deux ateliers ont été proposés le mercredi après-midi afin de diversifier les activités offertes et répondre à des besoins complémentaires : l'Atelier Créa et l'Atelier des émotions.

L'Atelier Créa, centré sur des activités de bricolage et de création, s'adresse principalement aux plus jeunes enfants, dès 5 ans. Cet atelier permet de toucher un public différent de celui habituellement présent dans les accueils, favorisant ainsi une ouverture vers de nouveaux jeunes. Il constitue également un premier contact avec Vill'OCentre, dans un cadre ludique, rassurant et encadré.

L'Atelier des émotions propose une initiation au théâtre, offrant aux jeunes un espace d'expression autour des émotions, du corps et de la parole. Cette activité a lieu dans une salle située à l'étage. Cela permet à la fois de proposer un cadre adapté à l'atelier et de décharger l'espace d'accueil principal, contribuant ainsi à une meilleure répartition des publics et à une gestion plus fluide des espaces.

Ces ateliers participent à la diversification de l'offre proposée à Vill'OCentre, tout en soutenant la créativité, l'expression personnelle et le développement émotionnel des jeunes, dans un cadre structuré et sécurisant.

9.2.9. Fête Arc-en-Ciel

La Fête Arc-en-Ciel s'est tenue le samedi 14 juin 2025 dans la cour de l'école du Collège de la Tour-Rouge, dans le cadre des manifestations culturelles et communautaires de la commune. Cet événement, placé sous le signe de la diversité culturelle et de la convivialité, a rassemblé les acteurs de la vie locale, les associations et les habitants autour d'animations, de stands culinaires et de musique.

La programmation proposait dès le milieu d'après-midi des animations destinées aux enfants, imaginées et encadrées par les Travailleurs sociaux de proximité et les membres du comité d'organisation. Cette étape a permis de favoriser l'inclusion sociale des jeunes, de renforcer les liens entre les participants et de souligner l'importance des échanges interculturels au sein de Villeneuve.

9.2.10. Fête de l'hiver

La Fête de l'hiver a constitué un temps fort de l'année 2025 et un moment fédérateur pour la jeunesse et les habitants de la commune. Organisée à Vill'OCentre, elle a permis de proposer un événement convivial et accessible, favorisant les rencontres, la mixité des publics et le lien social en cette période de fin d'année.

L'événement s'est articulé autour d'un temps d'apéritif, réunissant environ 50 personnes, suivi d'une projection de film ayant rassemblé près de 70 participants. Il est à relever la présence marquée de jeunes lors de la projection, confirmant l'intérêt porté à ce type de proposition et la capacité de Vill'OCentre à mobiliser ce public lorsque des actions adaptées sont mises en place.

La Fête de l'hiver a également permis de valoriser Vill'OCentre comme lieu de vie, de rencontre et d'accueil, tout en renforçant la visibilité du travail social de proximité. Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de création de lien et de participation, illustrant l'importance des événements collectifs comme support au travail éducatif et à la prévention.

9.3. COMMISSION D'INTÉGRATION DE VILLENEUVE

9.3.1. Présentation

La Commission d'Intégration de Villeneuve (CIV) a pour vocation de mettre sur pied et de développer des prestations qui favorisent l'intégration de personnes migrantes sur le territoire communal.

Elle se compose de représentants du Conseil communal, des deux Travailleurs sociaux de proximité, de la Cheffe de Service du contrôle des habitants, de représentants de l'Entraide Familiale, de la population des Balkans, de l'Afrique, du Portugal-Espagne et de la coordinatrice CIV. La présidence est assurée par la Municipale en charge de l'intégration, pour la législature 2021 – 2026, Marie-Claude Pellet. En 2025, le comité s'est réuni à 4 reprises. La CIV a également pris part à des séances organisées par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ou par la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).

Les prestations mises sur pied par la CIV sont soutenues à hauteur de 70% par le canton. Une Convention de subventionnement entre l'État de Vaud et la Commune de Villeneuve a été signée et court jusqu'en 2027. Par l'intermédiaire du BCI, l'État de Vaud octroie à la commune une subvention annuelle pour les cours de français, le Café Bienvenue, la Semaine de Lutte contre le racisme et la Fête Arc-en-Ciel.

9.3.2. Activités

9.3.2.1. Semaine de lutte contre le racisme

L'après-midi du 19 mars 2025, la commission a accueilli 60 enfants dans la salle de rythmique pour des bricolages. Les participants ont créé de magnifiques guirlandes réalisées avec les empreintes de leurs mains. Une collation a été distribuée lors de la pause pour le goûter.

Le soir, rendez-vous était donné au Café-Théâtre de l'Odéon à Villeneuve pour le spectacle « Rire sans frontières ». Un plateau de trois humoristes a évoqué le racisme sous l'angle de l'humour. La soirée a rencontré un franc succès. La pièce s'est jouée à guichets fermés avec 70 personnes présentes. À la fin de la prestation, l'auditoire a pu échanger avec les comédiens tout en partageant un apéritif, offert par la commune.

9.3.2.2. Cours de français

La CIV propose 5 cours de français pour adultes, répartis selon 5 niveaux d'enseignement. D'une durée de deux heures, ceux-ci ont lieu toute l'année, selon un rythme hebdomadaire, sauf durant les vacances scolaires. Donnés par 4 enseignants, les cours peuvent accueillir un maximum de 12 apprenants. Ils sont bien fréquentés et répondent à un besoin avéré d'année en année.

9.3.2.3. Café Bienvenue

Il s'agit de réunions hebdomadaires d'une heure et demie qui se tiennent chaque semaine sous la forme d'un atelier, excepté durant les vacances scolaires. L'équipe du Café Bienvenue est composée d'une animatrice, d'une bénévole et d'une personne qui prend en charge les enfants qui accompagnent les participants.

Cette prestation vise à favoriser la socialisation des personnes migrantes et offre un espace de parole dynamique encourageant l'apprentissage du français. Dans un cadre convivial, l'animatrice propose des discussions sur divers sujets d'actualité. En moyenne, 15 personnes participent au Café Bienvenue chaque semaine.

Bien qu'elle regroupe des personnes allophones ou ne possédant pas un niveau suffisant pour intégrer une classe de français, l'activité est aussi proposée de manière complémentaire à tous les apprenants des classes de français de Villeneuve.

Dès la rentrée scolaire 2025-2026, le Café Bienvenue a pris ses quartiers au sein de la Maison intergénérationnelle Vill'OCentre. Pendant que l'atelier de conversation a lieu dans la salle « Arvel » au premier étage, les enfants jouent au rez-de-chaussée sous la surveillance d'une éducatrice de la petite enfance.

9.3.2.4. Fête Multiculturelle « Arc-en-ciel », 19ème édition

En 2025, la Commission d'Intégration a collaboré activement à la mise en place de la 19ème édition de la Fête multiculturelle organisée par l'Association Arc-en-Ciel. Celle-ci a eu lieu le samedi 14 juin dans la cour du Collège de la Tour-Rouge sous le thème « Sur les chemins de l'intégration ».

Plus de 300 personnes ont pris part à la manifestation. Le comité d'organisation relève néanmoins une participation plus faible que les années précédentes. En cause, une météo très chaude et d'autres manifestations d'envergure ayant lieu en même temps dans notre région. Parmi elles : la Fête fédérale de gymnastique, le tournoi « Graines de foot » et la balade gourmande de Villeneuve.

L'après-midi était essentiellement consacré aux enfants. Différentes activités gratuites ont été offertes jusqu'à 18h aux plus jeunes : bricolages, sculpture avec ballons, ping-pong, maquillage ou tatouages temporaires. Dès 18h, des stands de cuisine du monde ont permis aux visiteurs de déguster des spécialités ukrainiennes, sénégalaises, espagnoles, syriennes, indiennes et suisses.

La programmation musicale de la fête proposait comme chaque année une variété de styles et d'univers. En début de soirée, le public a pu apprécier une démonstration de danse folklorique bulgare ainsi que les prestations des jeunes talents de l'École de Musique de Villeneuve et du Chœur des écoles. Tête d'affiche de la soirée, le groupe « Yellow Dogs » a mis le feu à la scène avec des rythmes boogie endiablés.

Relevons encore, l'après-midi, la projection en boucle des 8 épisodes « Sur les chemins de l'intégration », laquelle a permis de s'immerger dans le parcours d'intégration sociale et professionnelle de réfugiés en Suisse romande.

9.3.2.5. Réception des nouveaux habitants

La Commission d'intégration a également participé au mois de novembre à la réception des nouveaux habitants de la commune. L'occasion de présenter ses activités et d'informer les personnes venues s'établir à Villeneuve.

10. SÉCURITÉ ET SECOURS



10.1. FAITS MARQUANTS

10.1.1. Une année de transformation majeure

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives au sein du Service communal de la sécurité publique. Ces évolutions, tant organisationnelles qu'opérationnelles, illustrent une dynamique de transformation continue et un engagement fort en faveur de l'amélioration des performances. Elles ont également contribué à optimiser les conditions de travail et l'efficacité des missions, renforçant ainsi la qualité et la satisfaction du service rendu à la population.

Les résultats observés en 2025 sont le reflet direct de la réorganisation stratégique amorcée en 2023, suite au départ du précédent chef de service. Cette restructuration a permis de structurer le service et de redéfinir les rôles et tâches de chacun, de fluidifier les processus internes et de renforcer la cohésion des équipes. L'année 2025 incarne ainsi la maturité de ce changement, avec des gains mesurables en efficacité, en réactivité et en satisfaction des parties prenantes.

10.1.2. Augmentation des effectifs

Afin de répondre aux exigences croissantes des missions et d'assurer une meilleure répartition des charges, le Service de la sécurité publique a été renforcé par l'intégration d'un nouveau collaborateur ASP. L'effectif est désormais complet. Parallèlement, le chef d'équipe a obtenu un certificat de compétences Leadership en conduite d'équipe, illustrant cette volonté de professionnalisation et de montée en compétences.

10.1.3. Formation continue

En termes de formation continue, les agents de la Sécurité publique ont suivi divers modules dispensés par la Police cantonale, portant notamment sur la Loi sur la circulation routière (LCR) et la Loi sur les amendes d'ordre communales (LAO). Les collaborateurs ont également été formés à l'utilisation du logiciel cantonal dédié au traitement des demandes d'autorisations de manifestations (POCAMA), outil essentiel pour garantir une gestion efficace, conforme et coordonnée des événements ayant lieu sur le territoire communal.

Au-delà de ces modules, les collaborateurs participent régulièrement à des perfectionnements internes ou externes portant sur la communication, la gestion de situations conflictuelles, la rédaction de rapports, la prévention, ainsi que sur l'évolution des procédures administratives. Cette démarche vise à garantir un haut niveau de compétence, d'actualisation des connaissances et de qualité dans l'exécution des missions confiées au Service de la sécurité publique.

10.1.4. Stationnement

Sur le terrain, dans le cadre du contrôle du stationnement et de manière à améliorer la rotation des cases 30 minutes de la Grand-Rue, la Sécurité publique a installé des bornes de détection permettant d'identifier la présence d'un véhicule et de signaler, par un affichage lumineux, tout dépassement du temps de stationnement autorisé, avisant ainsi l'utilisateur concerné.

10.1.5. Réfection des marquages et de la signalisation

Dans une optique de sécurité et de lisibilité accrue, une importante réfection des marquages au sol et de la signalisation a été menée par la Sécurité publique. Cette opération a permis de moderniser les infrastructures existantes et d'améliorer la visibilité des consignes pour les usagers. Elle s'inscrit dans une démarche proactive de mise en conformité et d'optimisation des espaces.

10.2. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.2.1. Missions

Le Service de la sécurité publique de Villeneuve fait partie intégrante du niveau de 5e processus conformément à la Loi sur l'organisation policière cantonale. Il répond aux besoins sécuritaires communaux en assumant les missions de proximité qui ne relèvent pas des interventions de police secours.

Le service assure l'ensemble des missions de **police administrative**, notamment l'application et le respect des règlements communaux, ainsi que la gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales. Il est chargé de l'établissement des rapports de contrôle, de la validation des autorisations, de la conduite des auditions et de la rédaction des rapports relatifs aux candidats à la naturalisation.

Sous délégation cantonale et lors de déclenchement des plans communaux en cas de canicule, le service assure un **recensement** des personnes vulnérables non connues des services d'aide et de soins à domicile, et il établit un contact quotidien par appels téléphoniques et visites à domicile en cas de non réponse.

Outre ces tâches administratives, le service exerce des **missions quotidiennes de terrain**, telles que le contrôle du stationnement, la gestion des horodateurs, ainsi que le contrôle et l'application de la signalisation routière et des signalisations de chantiers. Il procède à la pose de signalisations provisoires pour les manifestations et les réservations de places de stationnement.

Le service apporte un **support** en matière de circulation, lors de travaux réalisés par d'autres services communaux, et intervient en appui, lors d'actions menées par les services de secours. Une présence ponctuelle de proximité est assurée sur l'ensemble du territoire communal et des actions de prévention sont menées aux abords des écoles.

Par délégation cantonale, le service assume les missions de **police du commerce**, incluant le contrôle des licences et patentes des commerces et des établissements publics, le contrôle des autorisations de manifestations et la tenue du registre des entreprises. Il est également en charge du traitement des notifications pour l'Office des poursuites du district.

Le service comprend aussi un **secrétariat**, chargé d'assurer l'ensemble des tâches administratives, notamment l'accueil au guichet et par téléphone, ainsi que le traitement des correspondances et des documents. Il prend en charge la gestion administrative des amendes d'ordre, le traitement des notifications pour l'Office des poursuites du district, la gestion du service des inhumations de la commune, de même que le traitement des demandes et autorisations, telles que les macarons de stationnement, diverses autorisations et la rédaction de rapports. Il est également responsable de l'enregistrement et du suivi des objets trouvés et perdus.

10.2.2. Statistiques opérationnelles 2025

Police des parcs 398h

Dans le cadre du contrôle de la durée du stationnement sur l'ensemble du territoire :

- **2'187** amendes d'ordres ont été délivrées (1'206 en 2024)
- **150** macarons ont été établis pour les habitants du Bourg (93 en 2024).

Horodateurs

Les horodateurs, au nombre de 9 appareils, ont rapporté la somme de **CHF 95'508.-** (CHF 75'240.- en 2024), dont un montant de CHF 49'478.- prélevé par le biais de paiements électroniques (CHF 31'542.- en 2024).

Manifestations - foires et marchés 206h

Un contrôle de l'ensemble des demandes d'autorisation de manifestations est effectué durant l'année, y compris le contrôle du marché Coffre ouvert.

Police rurale 65h

Le service veille à la mise en application du Règlement sur la police rurale pour le contrôle de l'entretien des parcelles, l'élagage des arbres et haies en bordure de voies publiques et la prévention des feux de broussailles et jardins.

Règlement général de police 85h

De la même façon, il veille à la mise en application du Règlement général de police (RGP) par contrôles et relevés d'infractions sur l'ensemble du territoire communal.

Contrôle des déchets 62h

Il offre un appui au service de la voirie pour le contrôle et le constat d'infractions au Règlement sur la gestion des déchets (RGP) et dans l'élaboration de rapports de dénonciations à la Commission de Police.

Police administrative – secrétariat 330h

Hormis les tâches administratives liées au service, assurées à plein temps par le secrétariat, les ASP (Agents de sécurité publique) réalisent un nombre important de missions administratives tout au long de l'année.

À cela s'ajoutent les remplacements au guichet, en l'absence du secrétariat, la réception des appels téléphoniques, l'encaissement des taxes et amendes, ainsi que la remise des commandements de payer pour notifications.

Affichage 190h

La Sécurité publique assure la gestion et le suivi des affichages apposés sur les piliers publics. Elle veille à la conformité des contenus, au respect des règles d'affichage et à la bonne répartition des emplacements disponibles. Elle est également responsable du renouvellement des affiches liées aux campagnes de prévention du BPA, selon une planification établie sur l'ensemble du territoire communal.

Signalisations et marquage 523h

Le poste signalisation est celui qui demande le plus de ressources au sein du service. Avant la mise en application des projets sur le terrain, il est en effet nécessaire d'étudier et élaborer des plans, selon les normes en vigueur. Et cela, tant au niveau de la signalisation verticale (panneaux), qu'au niveau du marquage au sol. S'ajoutent à cela la pose et le retrait quotidien de la signalisation temporaire pour les chantiers, réservations et manifestations. Une opération demandant des moyens et une manutention importante.

Police du commerce 85h

Contrôle des établissements publics et commerces - contrôle des licences et patentes des commerces et manifestations - contrôle du respect des heures et jours d'ouverture pour les commerces - contrôle de l'affichage des prix - établissement des rapports de contrôles et dénonciations - recensement des appareils automatiques - contrôle des licences taxis.

Enquêtes de proximité – recherches 32h

Recherches et renseignements sur réquisition des autorités - réquisitions à domicile et recherches d'adresses - enquêtes et rapports au Service de la population (SPOP).

Sécurité de proximité – prévention scolaire 369h

Présence sécuritaire aux abords des collèges - soutien aux patrouilleurs scolaires - surveillance à la sortie des classes et lors de l'attente des transports publics.

Radar pédagogique 107h

Planification et pose des deux appareils de contrôle de vitesse par affichage à titre d'information des usagers en fonction des problématiques de circulation identifiées. Relevé des statistiques des poses et tronçons. Entretien des appareils.

Office des poursuites - notifications 229h

Traitement et remise des notifications au guichet ou à domicile. En 2025, **693** commandements de payer ont été remis contre 870 en 2024.

Auditions de naturalisations 44h

26 rapports de naturalisation nécessitant enquête et audition, que ce soit pour des personnes seules ou des familles, ont été établis en 2025 (45 rapports en 2024).

Service des inhumations 100h

60 décès ont été enregistrés sur le territoire communal. **8** personnes ont été inhumées (6 tombes à la ligne et 2 concessions de corps). **9** versements de cendres ont été effectués au Jardin du Souvenir. Les taxes encaissées pour le cimetière se montent à **5'500** francs.

Dénonciations à la Commission de police 250h

La Commission de police assure le traitement et les auditions des oppositions aux amendes d'ordre et infractions au Règlement général de police (RGP) et dénonciation aux contrôles des déchets (RGD). En 2025, elle a traité 219 dénonciations (220 en 2024), dont 100 dénonciations RGD (86 en 2024). La majorité des infractions traitées concernait des dénonciations au règlement communal sur la gestion des déchets.

Véhicules de service

- 1 véhicule d'intervention Jeep 4x4 hybride
- 1 bus de signalisation Renault électrique (dès 2024)
- 2 vélos d'intervention électriques.

10.3. SDIS DU HAUT-LAC

10.3.1. Effectif

L'effectif du Service de défense incendie et secours du Haut-Lac (SDIS du Haut-Lac) se composait, au 31 décembre 2025, de sapeurs-pompiers répartis comme suit :

- 10 officiers
- 28 sous-officiers
- 34 sapeurs
- 8 recrues

Mutations

- 8 incorporations
- 6 démissions

Nominations au 15 novembre 2025

- Adj Ludovic Angéloz
- Sgt Arnaud Fontannaz
- Cpl Baptiste Pernet
- App cheffe Gwendoline Burnier
- App cheffe Marcia Guerreiro
- App chef Vasile Arama
- App Arnaud Bürgin
- App Morgane Bürgin

10.3.2. État-Major

L'Etat-Major s'est réuni à 11 reprises durant l'année 2025.

Il se compose comme suit :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant :	Cap Claude-Alain Rechsteiner
Responsable DPS et DAP :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Cap Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud
Responsable matériel et logistique :	Plt David Granato
Responsable de la communication, des concours et du sport :	Lt Patricia Fux

10.3.3. Commission consultative du feu

La commission s'est réunie à 2 reprises l'an dernier.

M. Christophe Krummenacher, Municipal de Chessel, a officié comme président.

La commission se compose comme suit :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Roland Dupertuis, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Rennaz :	Yvan Burnier, Municipal Bernard Teissl, membre
Roche :	Julien Cattin, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Marcel Rechsteiner, Municipal Massimo D'Aveni, membre
SDIS :	Maj Yves Dubuis

Remarque :

Le Cap Claude-Alain Rechsteiner, remplaçant du commandant, et le Plt Michaël Genoud, Quartier-Maître, ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

10.3.4. Détachement de Premier Secours (DPS du Haut-Lac)

Pour l'année 2025, l'organisation opérationnelle du DPS du Haut-Lac reposait sur sept sections d'intervention de nuit et une section d'intervention de jour, représentant un effectif total de 54 sapeurs-pompiers.

Le Détachement d'Appui (DAP) se composait, lui, d'une section de 13 sapeurs-pompiers.

Concernant les spécialisations, le DPS compte 13 chefs d'intervention (dont 11 officiers), 18 sous-officiers, 37 chauffeurs titulaires du permis C1 118, et 34 porteurs d'appareil de protection respiratoire (APR).

En 2025, le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé à 123 reprises. Ce chiffre inclut l'activation à 9 reprises d'un poste de commandement avancé (PCA). En détail, le service est intervenu pour les types de mobilisation suivants :

- assistance (personnes et animaux) : 19 interventions
- événements naturels : 13 interventions
- inondations : 10 interventions
- feu : 26 interventions
- hydrocarbures / pollution : 17 interventions
- interventions techniques : 11 interventions
- alarmes automatiques : 22 interventions
- divers : 5 interventions.

Par commune, les mobilisations se répartissent de la manière suivante :

- Villeneuve : 64 interventions
- Chessel : 0 intervention
- Noville : 20 interventions
- Rennaz : 19 interventions
- Roche : 15 interventions
- Hors secteur : 5 interventions.

Une augmentation globale des interventions est constatée par rapport à 2024.

La Commune de Chessel est la seule à ne pas avoir connu de mobilisation en 2025. Les autres communes enregistrent une hausse significative :

- Noville : augmentation de 100 %
- Rennaz : augmentation de 26,6 %
- Roche : augmentation de 36,4 %
- Villeneuve présente une évolution plus stable, avec une augmentation de 12,3%.

Les interventions hors du secteur initial du SDIS connaissent une augmentation marquée. Celle-ci s'explique principalement par le déploiement du projet ECA SynOp Chablais, activé à trois reprises pour d'autres SDIS. Les autres mobilisations hors secteur relèvent de renforts opérationnels apportés à des SDIS voisins, dans le cadre d'interventions nécessitant plus de moyens.

En moyenne, le SDIS du Haut-Lac a été mobilisé 2,4 fois par semaine. Les interventions en journée et la semaine (du lundi 6h au vendredi 18h) représentent 52,9 % des mobilisations en 2025, soit une augmentation de 10,9 % par rapport à 2024.

10.3.5. Projet SynOp Chablais – Synergie Opérationnelle

L'année 2025 a été marquée par la phase de test du projet SynOp Chablais (Synergie Opérationnelle). Ce projet, proposé par l'ECA en collaboration avec les SDIS du Haut-Lac, Chablais, Salines et Fortifications, vise à mutualiser les moyens opérationnels, principalement en journée de semaine.

Le projet a été activé à quatre reprises avec intégration du SDIS du Haut-Lac :

- deux fois en tant que bénéficiaire de renfort
- deux fois en tant que SDIS renforçant le SDIS Chablais

Ce dispositif s'avère être une réponse opérationnelle efficace, mais il ne saurait se substituer aux efforts indispensables des communes en matière de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. La mise en pratique de ce projet a été reconduite pour 2026.

10.3.6. Cadres opérationnels

Au niveau des cadres, deux chefs d'intervention ont quitté leurs fonctions après respectivement 38 et 30 années de service. Afin d'assurer la continuité et la qualité de la gestion opérationnelle, trois nouveaux chefs d'intervention ont été formés et validés au cours du second semestre 2025.

Par ailleurs, un sapeur-pompier du SDIS Chablais, déjà titulaire de la fonction de chef d'intervention, a intégré l'équipe comme intervenant de jour au sein du SDIS du Haut-Lac.

À la fin de l'année 2025, le SDIS du Haut-Lac comptait 12 chefs d'intervention.

10.3.7. Événements marquants

- 1er janvier 2025 : première intervention de l'année pour un feu d'installation électrique
- 6 février 2025 : mobilisation pour un feu d'appartement
- 21 mars 2025 : feu de déchets, première activation du projet SynOp Chablais. En raison d'un effectif insuffisant, un porteur APR du SDIS Chablais a été automatiquement engagé, permettant une réponse rapide et efficace

- 24 avril 2025 : explosion dans un bâtiment industriel, première application du projet SynOp Chablais avec engagement du SDIS du Haut-Lac sur le secteur du SDIS Chablais afin de renforcer les effectifs APR
- 21 juillet 2025 : feu de ferme à St-Triphon. Le SDIS du Haut-Lac est engagé en renfort spécialisé APR et assure en parallèle la création et l'exploitation d'une place matérielle dédiée à la protection respiratoire
- 22 juillet 2025 : assistance à personne bloquée dans un ascenseur. Une fillette de 5 ans, coincée après avoir traversé la vitre de protection avec son vélo, est libérée saine et sauve. L'installation est mise hors service
- 21 novembre 2025 : suite à une défaillance de chaudière dans un immeuble, une intervention technique de prévention est menée avec des mesures de CO. Les résultats nécessitent une évacuation préventive de l'immeuble. Deux personnes sont contrôlées par les ambulanciers. Après intervention spécialisée et ventilation, les habitants ont pu regagner leur logement

10.3.8. Instruction

L'année 2025 a été marquée par un programme de formations riche, varié et soutenu. Répartis sur l'ensemble de l'année, ces cours avaient pour objectif de renforcer les compétences techniques, opérationnelles et organisationnelles des différents intervenants.

10.3.8.1. Les points forts de l'instruction 2025

Le passage d'un système radio analogique à un système numérique a nécessité que chaque membre du SDIS suive une formation théorique via une plateforme de formation à distance (FOAD), complétée par une soirée de formation pratique sur l'utilisation des nouvelles radios. Cette formation pratique a été dispensée par deux référents du SDIS, préalablement formés par l'ECA.

Les cadres ont bénéficié d'une formation répartie sur deux soirées, dispensée par l'entreprise TWINS Vision. Cette formation avait pour objectif de les faire sortir du contexte strictement opérationnel dans lequel ils évoluent habituellement, afin d'élargir leur vision du management. Elle a permis de mieux comprendre le rôle d'encadrant en dehors des interventions, d'accompagner le personnel à chaque échelon, et d'assumer pleinement la fonction de manager.

Le SDIS du Haut-Lac a également eu l'opportunité de se former au port d'Appareil de protection respiratoire (APR) au sein de la nouvelle « Maison Feu », à Couvet, lors de deux samedis complets : l'un en février et l'autre en novembre. La valeur ajoutée résidait dans la possibilité de travailler sur de vrais feux en milieu fermé. Les sapeurs-pompiers ont pu travailler concrètement sur la gestion de la fumée et de la chaleur, ainsi que sur le comportement et les tactiques en situation réelle. Cela constituait aussi une alternative au site d'entraînement habituel, la RAMA à Lausanne, où les feux sont uniquement au gaz. Ces deux journées ont été très enrichissantes sur le plan de la formation et particulièrement motivantes pour le personnel.

Avec le soutien de l'ECA, le cours de formation de base destiné aux recrues a été organisé par le SDIS du Haut-Lac sur la Commune de Roche les 14 et 15 mars 2025. 57

recrues de l'Est vaudois y ont pris part. Ce cours a eu lieu dans d'excellentes conditions, notamment grâce à l'engagement de dix membres du SDIS du Haut-Lac, lesquels ont assuré le soutien logistique et apporté leur aide à l'instruction sur les différents ateliers de formation des recrues. À relever également l'excellente collaboration avec l'Amicale des pompiers de Roche pour l'organisation des repas.

Une partie des officiers du SDIS du Haut-Lac a pu suivre une formation consacrée à l'engagement des moyens de base lors des feux de forêt, ainsi qu'une information détaillée sur l'ensemble des moyens disponibles au niveau cantonal et intercantonal, actuels et futurs, pour la lutte contre ce type de sinistres.

10.3.9. Conclusion

L'année 2025 a permis d'atteindre les buts fixés, soit de répondre aux alarmes reçues, ceci du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il est important de relever l'engagement de chacune et chacun, membre du SDIS du Haut-Lac qui consacre du temps à l'acquisition des connaissances nécessaires permettant d'assumer les différentes missions. Le SDIS du Haut-Lac a la chance de pouvoir s'appuyer également sur des sous-officiers, des officiers, ainsi qu'une instructrice et trois instructeurs, dont les compétences apportent une plus-value à l'ensemble du corps de sapeurs-pompiers.

Relevons aussi l'importance de la commission consultative du feu, laquelle apporte un cadre au SDIS. Le soutien des représentants des exécutifs des cinq communes du Haut-Lac témoigne de l'importance que les autorités accordent à la sécurité des citoyens.

Lors du dernier rapport de gestion de 2024, il était fait mention de la création d'un groupe de travail portant le nom de SynOp Chablais (Synergie Opérationnelle du Chablais), pour une période allant du 28 février 2025 au 31 août 2025. Cette phase de test a été prolongée pour une période de 6 mois, soit jusqu'à fin février 2026. En 2026, les documents juridiques devraient venir valider ce projet et fixer le cadre à la collaboration entre les SDIS des Fortifications, des Salines et du Chablais vis-à-vis de la mutualisation des ressources humaines en journée.

Précisons encore que M. Yves Dubuis, commandant du SDIS du Haut-Lac, a été élu à la fonction de Président de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (FVSP) lors de l'assemblée générale du 2 mai 2025 à Mézières. Le Quartier-Maître, M. Michael Genoud, a également rejoint le comité de la FVSP. Il assumera la partie administrative de cette association.

Pour conclure, 2025 a été une année de haut vol, durant laquelle le SDIS du Haut-Lac a su répondre aux exigences des nombreuses missions pour lesquelles il est intervenu, tout en maintenant les éléments clés au succès, un esprit de camaraderie fort et une excellente ambiance.

10.4. COLONNE DE SECOURS

Depuis 2024, l'équipe de secours villeneuvoise est rattachée à la station de secours de Montreux. Pour la région de Villeneuve, Martin Von der Aa fonctionne comme chef de base.

En 2025, la station est intervenue à 26 reprises sur le territoire régional, un nombre de missions soutenu.

Sur l'ensemble des interventions, une seule a eu lieu sur le territoire communal villeneuvois. Une randonneuse bloquée dans un couloir à avalanches enneigé au Pertuis d'Aveneyre a dû être héliportée.

10.5. PROTECTION CIVILE DU DISTRICT D'AIGLE

Deux événements ont marqué l'année 2025 de la Protection civile du district d'Aigle (ORPC), à laquelle sont rattachés les civilistes villeneuvois : l'abandon du « Projet Tetris » et une réduction de moitié des subventions cantonales, lesquelles ont entraîné une diminution des jours de service au second semestre pour préserver l'équilibre budgétaire.

L'ORPC a toutefois connu une activité soutenue, avec un nombre d'interventions supérieur à la moyenne. Le bataillon est intervenu à trois reprises en faveur de la collectivité (manifestations sportives et officielles), totalisant 65 jours de service. Il a également été mobilisé quatre fois en situation d'urgence (archives communales, blocage autoroutier, incendie agricole, accident dans le tunnel de Glion), représentant 159 jours de service.

L'effectif est passé de 192 astreints au 1er janvier, à 212, au 31 décembre 2025, grâce aux efforts de recrutement et malgré les fins d'obligation de servir. En matière de formation, 1'254 jours de service ont été consacrés à l'instruction, dont 1'099 jours au niveau interne et 155 jours pour la formation des cadres et spécialistes aux niveaux cantonal et fédéral.

L'année 2025 a mis en évidence la capacité d'adaptation de l'ORPC du district d'Aigle face à un contexte financier plus contraint et à une activité opérationnelle soutenue. Dans un environnement où les moyens demeurent limités, la recherche de synergies, la mutualisation et la priorisation des missions sont déterminantes. L'augmentation de l'effectif représente une opportunité que l'État-Major compte valoriser par une formation ciblée, un encadrement de qualité et une fidélisation active. Le développement des compétences, notamment dans les domaines spécialisés, devra être poursuivi afin de répondre à l'évolution des risques.

Les engagements de 2025 confirment la nécessité de maintenir un haut niveau de préparation opérationnelle et une collaboration étroite avec les partenaires d'urgence. Le renforcement des exercices interservices et l'anticipation des nouveaux défis, notamment liés aux risques climatiques, constitueront des axes stratégiques pour les années à venir. En s'appuyant sur l'engagement de ses astreints et sur une gouvernance stable, l'ORPC aborde les prochaines années avec confiance, en poursuivant son adaptation aux exigences croissantes, tout en garantissant un service efficace à la population.

11. CONTRÔLE DES HABITANTS ET POPULATION



11.1. FAITS MARQUANTS

11.1.1. Personnel

L'apprenti du Contrôle des habitants et Bureau des étrangers a terminé avec succès sa formation d'employé de commerce avec maturité intégrée. Depuis le 1er août 2025, le service accueille un nouvel apprenti engagé dans la même filière.

11.1.2. Révision de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil

Dans le cadre de la révision de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil, les appellations « père » et « mère » sont désormais remplacées par les mentions « parent 1 » et parent 2 ».

11.1.3. Prolongation du statut de protection S

Le Conseil fédéral a décidé de prolonger le statut de protection S pour les personnes venant d'Ukraine jusqu'au 4 mars 2027, au vu de la persistance d'une situation instable dans la majorité du territoire ukrainien, laquelle ne permet pas, à ce stade, un retour sûr et durable des personnes concernées.

11.2. RÔLE

Le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers joue un rôle essentiel au sein de l'administration communale. Il est chargé d'accueillir les administrés et de leur fournir les services nécessaires pour leurs démarches du quotidien.

Parmi ses missions principales figurent la gestion du registre des habitants, le traitement des arrivées, des départs et des changements d'adresse au sein de la commune, ainsi que diverses tâches liées à l'état civil. Il traite également les demandes de prolongation d'autorisation de séjour, le dépôt des demandes de carte d'identité suisse et il édite les attestations d'établissement. Par ailleurs, il tient à jour le registre des chiens.

11.3. MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Le bureau communal du Contrôle des habitants et Bureau des étrangers a enregistré les mutations suivantes :

	2025	2024	2023
Arrivées	602	587	598
Déménagements	264	252	207
Départs	844	791	731
Naissances	67	61	60
Mariages	54	48	44
Divorces	27	16	38
Naturalisations	44	35	61
Décès	47	63	35
Demandes de renseignement	553	881	769
Attestations d'établissement	791	921	860
Attestations de départ définitif	154	157	188

Durant cette année, ce même bureau a transmis **128** demandes de cartes d'identité, (148 en 2024), tout comme il a traité **1'012** permis de séjour pour étrangers (1'028 en 2024).

Pour ce qui concerne l'émission de permis étrangers, le service a encaissé en 2025 **CHF 71'514.-** (CHF 74'445.- en 2024) selon une répartition comme suit :

- CHF 16'096.80 pour la commune (CHF 17'224.50 en 2024)
- CHF 45'817.20 pour le canton (CHF 47'878.50 en 2024)
- CHF 9'600.- pour la Confédération (CHF 9'342.- en 2024)

Pour conclure, le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers a encaissé la somme de **CHF 103'478.-** en 2025.

11.4. RECENSEMENT

11.3.1. Recensement communal

Au 31 décembre 2025, le chiffre de la population résidente était de 6'124 habitants, soit une augmentation de 23 personnes par rapport à 2024 (6'101 habitants).

À noter que la Commune de Villeneuve compte également 81 personnes en résidence secondaire.

11.3.2. Recensement des chiens

Le cheptel canin de la commune comptait au 31 décembre 2025 un effectif de 292 sujets.

12. CONCLUSION

Après avoir passé en revue les principales activités de ses sections, la Municipalité tient à adresser ses remerciements au Conseil communal pour la confiance qu'il lui a témoignée tout au long de l'année, ainsi qu'aux membres de ses commissions permanentes ou ad hoc pour le travail accompli en faveur de la Commune de Villeneuve.

Ces sentiments de reconnaissance vont aussi aux Autorités supérieures, aux Services de l'État et à toutes autres personnes qui concourent, à un titre ou à un autre, à la bonne marche de notre collectivité communale, de même qu'à l'ensemble du personnel de l'administration communale.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité reste à disposition pour répondre aux questions, qu'au terme de ses investigations, le Conseil communal, par l'intermédiaire de la Commission de gestion, souhaiterait lui poser sur la gestion et les comptes, de même que sur la situation, les activités et le fonctionnement des différentes sections municipales au cours de l'exercice écoulé.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2025 tel que présenté
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le rapport de gestion pour l'année 2025 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 1er avril 2026.

Villeneuve, le 1er avril 2026/CI/DKI/CPV

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

C. Ingold



Le Secrétaire :

D. Kistler